

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

20

1172

Montreux, le 30 mai 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

LA SPR UNE ET DIVERSE: L'ENSEIGNEMENT A MI-TEMPS

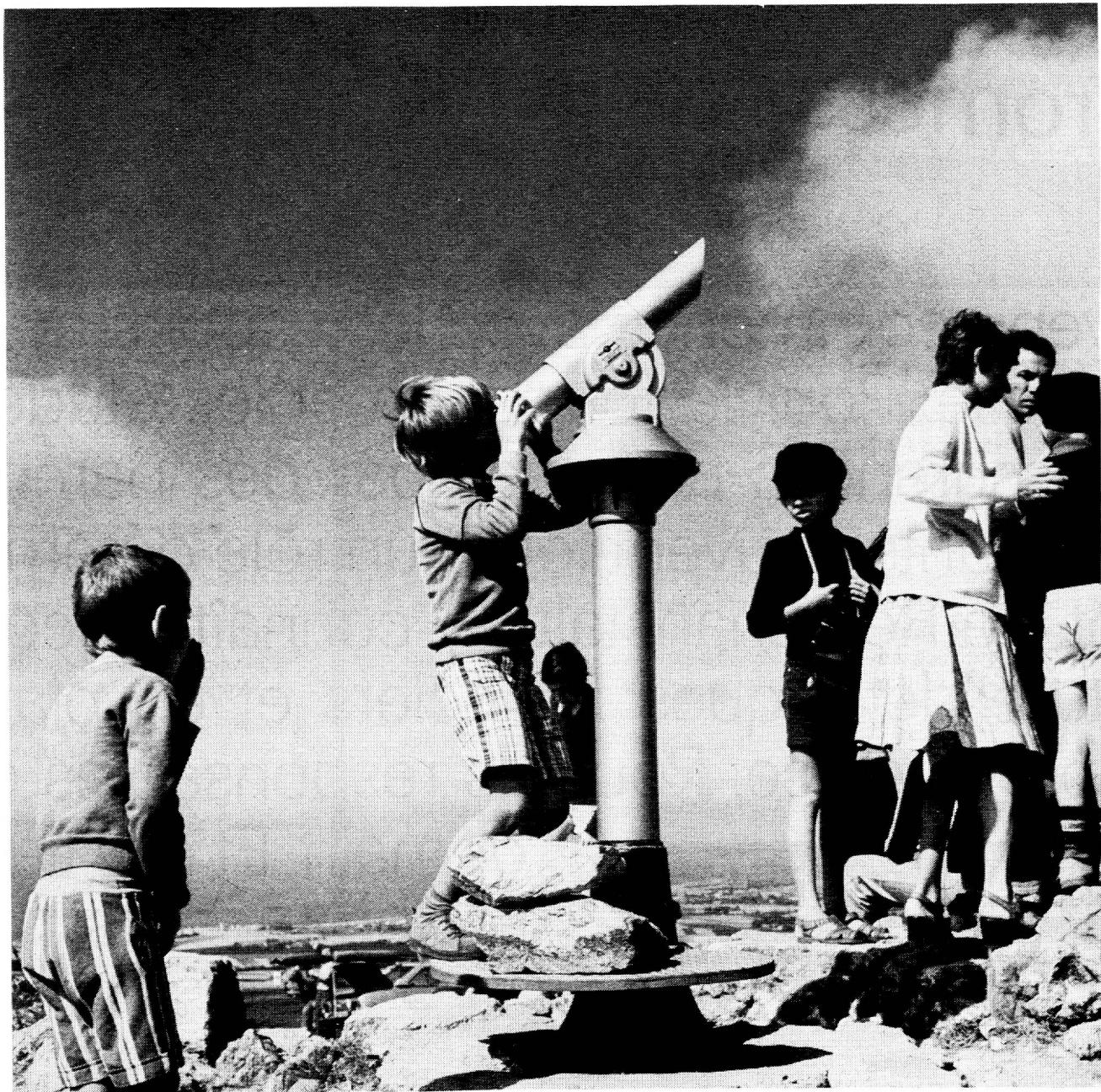


Photo Doris Vogt (tous droits réservés)



Promesse d'avenir

L'avenir commence avec les espoirs de la jeunesse. Pour la formation et les études, les assurances conclues par des parents prévoyants peuvent jouer un rôle déterminant. La Rentenanstalt s'y connaît en couverture de risques financiers et en plans de prévoyance. Pour les responsables de demain. Et elle tient ses promesses.

Rentenanstalt 

Depuis 1857, à l'avant-garde en matière d'assurances individuelles et collectives.

Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine.

La plus ancienne et la plus importante des sociétés d'assurances sur la vie en Suisse.

Siège social: 8022 Zurich, 40 quai du Général Guisan, tél. 01 201 03 03. Agences générales dans toute la Suisse.

Notre partenaire pour les assurances mobilières, accidents et responsabilité civile: Mobilière Suisse.

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE	
Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire	
Vaud	617
Genève	619
Neuchâtel	622
Jura	624
Jura bernois	627
Fribourg	631
Valais	634
RUBRIQUE ROMANDE	
Relations parents-école	612
Communiqués de presse SPR	613
Associations tessinoises	613
La chronique du groupe de réflexion	614
La FAI à Abidjan	614
Commission Education permanente «Educateur» et publicité III	615
VAUD	615
XXIV ^e Congrès SPV	616
Cotisations	616
SPV	617
Précision	619
GENÈVE	619
Travail à mi-temps	619
Congé d'étude	620
Français et recyclages	620
La cote d'amour de l'enseignant?	621
NEUCHÂTEL	622
Assemblée générale cantonale	622
SAE-SPN/SNEPP-VPOD	623
Politique salariale	623
JURA	625
Hugues Plomb, nouveau président	625
Le CC travaille pour vous	625
Les bonnes et les mauvaises communes	626
Non-réélection	626
Maîtresses d'ouvrages	626
AMSJ	627
JURA BERNOIS	628
Comité central SEJB	628
Sornetan	629
Projet pilote	630
Education physique	630
FРИBOURG	631
Comité cantonal	631
Marmelade à gogo	631
Le bégalement	631
VALAIS	635
Enseignement à temps partiel	635
Quelques idées sur le mi-temps	636
Si mon rêve devenait réalité...	636
DIVERS	637
Musée de Nyon - Maison du Léman	637
Concours de contes	638

Editorial

La SPR ou les mille et une manières de s'engager

En marge de négociations menées avec la Conférence des chefs de services primaires (CS I) à propos des décharges d'enseignement, le Comité central SPR a récemment pris connaissance d'un rapport chiffré faisant état de tous les travaux menés par notre association faîtière. Outre la négociation précitée qui fera l'objet de discussions entre les partenaires concernés ces prochains mois, ce document présente un intérêt interne indéniable dans la mesure où il permet, chiffres en main, de mesurer l'importance quantitative du travail accompli par la SPR.

Il convient de relever que c'est pas dizaines de milliers d'heures que se chiffre l'ensemble des activités de nos quelque 850 délégués engagés tant dans les commissions officielles romandes et nationales que dans les organes de nos associations professionnelles romande, nationale ou encore internationale.

Il est intéressant de mentionner les principaux domaines d'activités mis en lumière par cette enquête:

- la coordination scolaire romande;
- la coordination scolaire suisse;
- l'information et le perfectionnement du corps enseignant;
- les activités propres à notre organisation professionnelle;
- l'administration de la SPR.

Pour chacun d'eux, ce rapport précise le détail de l'engagement des délégués SPR, organe par organe, commission par commission. Ainsi, auriez-vous pu imaginer que la SPR était représentée, en direct ou par l'entremise de la CASE (Conférence des associations suisses d'enseignants) dans une trentaine de commissions, conférences ou organes officiels? Saviez-vous par ailleurs que l'information et le perfectionnement des maîtres représentaient une des charges qui, quantitativement, se situent parmi les plus importantes qu'assume votre association? Auriez-vous pu concevoir que l'ensemble des activités propres à notre organisation romande (congrès, assemblée des délégués, comité central, bureau exécutif, commissions permanentes ou non, liaisons avec d'autres organisations), activités qui assurent son fonctionnement interne et son administration, ne représentent qu'un tiers de l'ensemble des prestations? Certes non, comme la majorité des membres du comité central d'ailleurs.

Il est encore une notion primordiale à dégager de cette enquête: la décharge accordée ne représente que le 16% de l'ensemble des activités!

Ainsi donc, ce document démontre à l'évidence l'apport de notre organisation professionnelle dans les domaines de la coordination romande et suisse et sur les plans de l'information et du perfectionnement des enseignants. A ces chiffres, il convient bien sûr d'ajouter le travail considérable accompli par chacune de nos sections cantonales!

Il était, me semble-t-il, bon de le dire, une fois au moins.

F. Bourquin

éditeur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.
André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.-;
étranger Fr. 55.-.

Rubrique romande

Relations parents-école

Au cours de l'hiver 1979-1980, le comité central avait mandaté certains de ses membres pour étudier la problématique des relations entre les parents et l'école.

Un document a été élaboré à la suite de ces travaux, document que nous publions ci-dessous.

Rappelons que ce document tente simplement de mettre en lumière ce que pourraient être les grands axes de ces relations. Il appartient surtout aux comités cantonaux de mettre en pratique, peu ou prou, les idées énoncées dans ce document, en fonction notamment des acquis en la matière et du degré des relations préexistantes dans chaque canton.

La rédaction

RAPPEL

Résolution N° 25 du Congrès de Fribourg : «Les relations entre les enseignants et les parents seront intensifiées sans que leurs modalités soient imposées : l'autonomie de l'enseignant doit être respectée.»

et maintenir les parents dans un rôle d'anciens élèves. C'est pourquoi il est recommandé de prévoir des réunions hors les murs. C'est à ce niveau que s'élaborent les concepts permettant la concertation (habitude d'analyser en commun le pour et le contre, les inconvénients et les avantages d'une solution — élaboration de «contrats» — prise en compte par le groupe des réactions individuelles divergentes). Les réunions de parents, les opérations «classe ouverte», la participation des parents aux activités scolaires (camps, visites, etc.) ne doivent en aucun cas revêtir un caractère obligatoire pour l'enseignant.

Niveau école (collège)

Ce niveau plus général permet la prise en compte des besoins d'information pédagogique et de participation de groupes organisés. Il ne fait aucun doute que ces groupes organisés ne doivent pas être formés par réaction au comportement du corps enseignant ou à l'innovation pédagogique.

Il faut à tout prix éviter qu'ils ne se transforment en groupes de pression. Seules des relations de confiance mutuelle peuvent permettre un vrai dialogue.

Niveau DIP

Une collaboration des associations de parents est souhaitable pour autant que la représentativité des délégués de parents et la circulation de l'information soit assurée. Cette relation tripartite (autorité scolaire, organisation d'enseignants, associations de parents) doit rester équilibrée. A cet égard, il convient de ne pas oublier que l'autorité scolaire est une délégation du pouvoir politique et que les parents représentent, sur le plan politique, une écrasante majorité par rapport aux enseignants.

Le problème fondamental des compétences des partenaires

La zone d'intersection des problèmes communs doit faire l'objet d'un examen

attentif et donner lieu à une manière de contrat moral entre les parties.

Schématiquement, on pourrait affirmer que l'enseignement appartient aux enseignants (liberté de méthode à préserver à tout prix) et l'éducation à la famille. On sait qu'une telle dichotomie est illusoire.

Le contenu du dialogue dépend naturellement du contexte relationnel (niveaux).

Au niveau individuel, les problèmes communs toucheront au caractère, aux performances, à la situation de famille, à la santé de l'enfant et à l'appui pédagogique.

Au niveau classe, les problèmes suivants pourront être abordés.

- devoir à domicile,
- relations entre les enfants de la classe,
- éducation sexuelle,
- critique de l'information,
- promenades scolaires, enquêtes, etc.

Au niveau école, la gestion participative peut s'étendre à des problèmes d'organisation générale et de matériel, aux activités post- et parascolaires, aux fêtes scolaires, à l'animation de l'école (expositions, etc.)

C'est le niveau privilégié de l'information pédagogique portant sur les programmes et l'innovation en général. Elle est l'affaire des départements.

Au niveau DIP, la consultation des associations cantonales de parents et leur présence avec voix consultative au sein de certaines commissions devraient être admises lors des discussions portant sur l'horaire scolaire, les vacances, les réformes de structures, les problèmes d'évaluation et de la sélection scolaires.

Une information complète portant sur les programmes, les innovations et la suppression de certaines exigences doit être fournie. Ces sujets ne doivent pas faire l'objet de consultations des associations de parents; ils sont de la compétence des professionnels de l'enseignement.

Les domaines de participation des parents sur le plan cantonal peuvent être étendus au niveau romand.

Conclusions

La collaboration des parents est bénéfique à l'école pour autant que les prérogatives de chacun soient respectées dans un climat de confiance. En aucun cas l'enseignant ne doit se sentir l'objet d'une contrainte extérieure car il reste le responsable de sa classe.

Préambule

Une bonne relation famille-école est essentielle pour l'ENFANT. Elle se situe surtout sur le plan individuel. Il en découle que le mode de relation doit rester très souple, authentique, adapté aux besoins.

Pour les parents, le besoin de se réunir semble lié au processus d'urbanisation. A la campagne, les rencontres plus fréquentes (bals, fêtes, sociétés locales, etc.) favorisent la communication et rendent moins nécessaire l'institutionnalisation du dialogue. Cette institutionnalisation n'est valable que si elle est issue de la collectivité locale elle-même. (On sait qu'on ne peut guère réglementer la communication, c'est un mouvement spontané.)

Les niveaux de collaboration

A) Niveau individuel (parents - maître - enfant)

Cette relation triangulaire est à la base de toute action pédagogique. Elle doit être claire, transparente pour chacun; seules des rencontres régulières précédant les conflits éventuels peuvent garantir cette nécessaire transparence. Aucune réunion de parents, aucune opération «classe ouverte», aucune manifestation de groupe ne peut remplacer ce premier niveau relationnel.

B) Niveau classe

Les enseignants ne doivent pas se retrancher derrière le bastion des murs de l'école,

Communiqués de presse de la SPR

Lors de sa dernière séance, le Comité central SPR a décidé de la publication de deux communiqués de presse concernant les menaces qui pèsent sur l'enseignement et les élections d'enseignants. (Voir à ce propos l'éditorial et le compte rendu du CC/SPR de « Educateur » N° 18/80.)

Vous trouverez ci-dessous ces deux communiqués qui ont été publiés assez largement par la presse romande il y a quelque trois semaines.

La rédaction

Menaces sur l'enseignement

Le Comité central de la Société pédagogique romande (SPR) a pris connaissance avec inquiétude des menaces de restriction qui frappent actuellement l'enseignement.

Il constate que les gouvernements ne font souvent que chercher des prétextes pour faire de l'éducation la première victime des compressions budgétaires.

- Intentions de fermeture d'écoles dans le canton du Jura.
- Recommandations aux communes vaudoises, visant à la fermeture de nombreuses classes ne comprenant pas un effectif minimum.
- Coupes sombres dans les budgets de fonctionnement d'organismes s'occupant de recherche pédagogique, de documentation scolaire et de moyens d'enseignement.

La SPR affirme avec force que la diminution des crédits consacrés à l'éducation constitue un grave danger qui aura de lourdes conséquences sur l'avenir des enfants.

L'attitude de certains gouvernements cantonaux est en contradiction avec la volonté affirmée des Départements de l'instruction publique d'introduire actuellement des plans d'étude rénovés impliquant une individualisation toujours plus poussée de l'enseignement.

En plus de l'effet négatif des mesures préconisées sur la qualité de l'école, la politique restrictive de plusieurs gouvernements cantonaux a pour conséquence une aggravation du chômage dans le secteur de l'enseignement, déjà fortement touché en cette période de dénatalité. Des enseignants risquent d'être congédiés, sans autre forme de procès, à fin juillet prochain et ce, après dix et même trente-cinq années de services. D'autres sont nommés provisoirement et il y a tout lieu de craindre qu'ils perdront leur emploi dans un an.

Cette instabilité et l'angoisse engendrée par le chômage nuisent incontestablement à l'enseignement. On ne gère pas l'école comme une entreprise commerciale.

On ne peut manquer d'être inquiet face à une telle évolution et éprouver les plus grandes craintes quant à l'avenir de nos

systèmes éducatifs au moment même où des options ont été prises pour des réformes, options qui impliquent l'engagement des autorités tant à l'égard des enfants que des enseignants.

On peut aussi se demander si des crédits que l'on entend aujourd'hui soustraire à l'éducation ne devront pas être affectés plus tard à la rééducation voire à la répression.

Elections d'enseignants

Les difficultés rencontrées par de nombreux enseignants lors des élections malheureusement encore en vigueur dans certains cantons, le canton de Berne notamment, amènent le Comité central de la Société pédagogique romande à apporter publiquement son appui inconditionnel à la Société des enseignants bernois actuellement en lutte pour défendre des collègues injustement touchés par des mesures de rétorsion.

En dépit du caractère apparemment démocratique de la procédure d'élection des enseignants, les principes fondamentaux touchant au respect des droits de l'homme peuvent être interprétés de façon partisane. La Société pédagogique romande n'hésitera pas à dénoncer vigoureusement les abus et est prête à porter plainte auprès de l'Organisation internationale du travail sur demande de l'une de ses sections cantonales.

6 mai 1980.

Rencontre SPR- Associations d'enseignants tessinois

A Lugano, vendredi 16 mai 1980, une délégation du Comité central SPR et de la commission « Education permanente » rencontraient les représentants de trois associations d'enseignants tessinois. Cette entrevue, dont la SPR avait pris l'initiative, avait pour but d'étudier les possibilités de rapprochement voire de collaboration avec nos collègues tessinois. Il est en effet curieux de constater que la collaboration entre la Suisse romande et le Tessin existe au niveau officiel par l'intermédiaire des diverses conférences alors qu'elles n'existent pratiquement pas entre les organisations professionnelles des enseignants. Consciente de ce fait, la SPR, par cette démarche, tentait d'établir le contact avec les enseignants tessinois.

Etaient représentées à cette rencontre les associations tessinoises suivantes:

- la Fédération des enseignants tessinois;
- la Société des enseignants libéraux du Tessin;
- l'Association des enseignants socialistes du Tessin.

Il convient d'emblée de constater que nos collègues tessinois sont actuellement organisés au sein d'associations correspondant aux tendances politiques de leurs adhérents. Ainsi la première nommée ci-dessus est de tendance démocrate-chrétienne, la seconde libérale-radicale alors que la troisième regroupe les socialistes, les PSA et sympathisants du Parti du travail. Il convient en outre de relever que la Fédération des enseignants tessinois voit une partie de

ses membres se rattacher aux syndicats chrétiens alors qu'une partie des membres de l'Association des enseignants socialistes ont adhéré à la VPOD (USS). Pour donner une image aussi complète que possible de ces organisations, il convient de signaler qu'elles regroupent en général des enseignants de tous les niveaux même si, à l'occasion, des maîtres d'un niveau particulier s'organisent entre eux en fonction de la spécificité des problèmes à traiter. Le taux moyen des enseignants ayant adhéré à l'une de ces organisations est de quelque 70 %.

Après une première partie consacrée à la présentation des diverses organisations en présence, le tour de table a démontré que plusieurs problèmes pédagogiques préoccupaient tant la SPR que les organisations tessinoises.

Il a été convenu, de part et d'autre, d'intensifier les contacts et notamment dans les domaines suivants:

- rencontres ayant pour but l'étude de sujets précis;
- échanges de documentation;
- échanges de délégations;
- échanges au niveau des organes d'information de nos différentes associations.

Ainsi donc, le but de la SPR qui visait à prendre contact avec les organisations d'enseignants tessinois est atteint. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet dès que des réalisations se feront jour en fonction des domaines de collaboration arrêtés à cette occasion.

FB

Chasse aux miroirs

La santé mentale des enseignants, le statut du maître d'école, la condition primaire... on ne peut pas dire que nous ayons négligé notre miroir, ces derniers temps. Était-ce utile, était-ce malsain ? il vaut mieux contempler son miroir que son nombril. Mais il est d'autres miroirs que l'autoscopie ou l'introspection, et moins complaisants peut-être. Celui de l'homme de la rue, qu'il nous tend sans qu'il s'en doute lorsqu'il parle des enseignants au bistrot, devant un demi de bière. Et les miroirs à facettes que les écrivains de notre temps façonnent, polissent et repolissent. Ces miroirs littéraires, on les trouve le plus souvent au hasard d'une lecture, on ne s'y attend pas mais soudain ils nous renvoient notre image professionnelle. Le groupe de réflexion en a réuni quelques-uns déjà, l'ébauche d'une petite collection. Vous pourriez nous aider à l'enrichir. Nous vous proposons une chasse aux miroirs. En voici un que nous vous tendons à titre d'exemple :

« J'étais tombé amoureux de Françoise que d'abord je surnommais Louison en souvenir de la tigresse du capitaine Corcoran. Elle n'était pas exempte des accès de bêtise auxquels n'échappent pas les femmes supérieures, mais elle était intrépide — au physique, au moral ; c'était mon petit soldat. Il lui manquait une barricade où mourir pour la vérité et la justice. Elle pleurait facilement mais comme les hommes pleuraient au XVIII^e par générosité ; parfois par rage, lorsque je feignais de douter des fondements de la vérité et de la justice. Elle était institutrice.

Ni chez Drieu, ni chez Morand, ni chez Montherlant, le héros n'eût aimé une institutrice, ni chez Cocteau ou Radiguet. De ce fait, elle resta extérieure aux Bêtises de Cambrai. »

On aura reconnu le fabricant de ce miroir. Jacques Laurent. Mais que dit le miroir ? Il ne parle pas, ou pas d'une manière aussi explicite que celui de la reine et sorcière qui voulait la mort de Blanche Neige. Mirez-vous, consœurs en pédagogie, et aussi confrères : les instituteurs héros de romans sont aussi rares que les institutrices jugées dignes d'être aimées en littérature. Est-ce qu'on peut imaginer un récit qui s'intitulerait « La Confession du régent Burg » ? (Et remarquez que la dernière ligne de J. Laurent, introduite par « de ce fait », n'atténue en rien ce qui est dit précédemment, bien au contraire...)

Mon voisin de table — devinez qui — a un geste de la main, comme s'il voulait se débarrasser d'une mouche importune. Cette chronique décidément ne lui plaît guère, et tandis que j'achève de la lire à haute voix, il doit penser littérateurs, coupeurs de cheveux en quatre...

Ami lecteur, fais-nous plaisir. Si tu découvres un miroir, fais-le nous parvenir. Nous les collectionnons de toutes les formes et dimensions, les déformants n'étant pas les moins profonds. Tous les textes où un instituteur peut se mirer sont à adresser au siège social du groupe de réflexion. C'est toujours la même auberge, mais elle a changé de nom :

Groupe de réflexion
Auberge du Bilboquet
1222 Vésenaz-Genève

Merci à tous.

M.M.

La FIAI à Abidjan

L'an passé, le Congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs s'était déroulé à Madrid et nous avions souligné la signification particulière qui avait été la sienne dans un pays où la démocratie est en train de renaître et où les libertés syndicales ont encore quelque peine à se concrétiser. Nous l'avions appelé le *Congrès de la Solidarité*, et c'était particulièrement vrai au regard de la reconquête des droits fondamentaux individuels et col-

lectifs poursuivie en commun au cours de trop longues années.

Sur cette lancée des rencontres exceptionnelles et symboliques le Congrès de Madrid avait décidé de tenir les assises 1980 de la FIAI en Afrique en acceptant l'invitation de nos collègues du Syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte-d'Ivoire (le SNEPPCI).

C'est donc à Abidjan que se déroulera

notre Congrès international du 14 au 17 juillet prochain.

Solidarité avec les organisations africaines

Nous nous sommes réjouis au cours de ces dernières années, de constater l'intérêt porté par des syndicats d'enseignants africains de plus en plus nombreux aux travaux de notre Fédération internationale. Et nous avions la joie d'accueillir à Madrid, outre le SNEP de Tunisie, quatre organisations membres venant de Côte-d'Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Togo.

Cette solidarité s'est également concrétisée au cours de stages d'information et de formation syndicale auxquels participaient en outre des responsables syndicaux de Haute-Volta, de Mauritanie, du Zaïre, du Niger et de plusieurs pays anglophones.

Dans une large mesure, nous voulions voir dans le choix d'Abidjan comme lieu du congrès de 1980, la preuve tangible de la volonté des organisations membres de la FIAI de maintenir et de renforcer les liens d'amitié et de coopération avec l'ensemble des organisations africaines représentatives des personnels enseignants.

Un ordre du jour chargé

Malgré la chaleur prévisible, l'ordre du jour du congrès d'Abidjan sera traditionnellement chargé. Les quatre jours de travaux comprendront déjà deux réunions du Bureau exécutif, l'une préparatoire à l'assemblée et l'autre afin de mettre en œuvre les décisions arrêtées. Le rapport moral présenté par le secrétaire général sera discuté ainsi que le bilan financier et le projet de budget. La moitié du Bureau exécutif sera renouvelée et le congrès aura à connaître et à commenter les rapports d'activité respectifs des organisations représentées. Enfin, deux études connaîtront leur conclusion sous forme de résolutions, l'une sur *L'éducation à l'environnement*, et l'autre relative à *L'intervention de l'instituteur dans le processus de l'éducation permanente*.

Il ne fait aucun doute par ailleurs, que nos amis ivoiriens — dont l'hospitalité n'a pas d'égal — saisiront le moindre répit pour mieux nous faire connaître leur pays et sa magnifique capitale.

Une représentativité significative

Malgré le problème d'éloignement que pose le choix d'Abidjan à plusieurs organisations, le Congrès de la FIAI sera parfaite-

ment représentatif et aura bien, de ce fait, le sens que nous avons voulu lui donner.

D'autre part, si les organismes intergouvernementaux hésitent peut-être à faire le voyage, les organisations internationales

d'enseignants — que nous regroupons assez exceptionnellement en la circonstance — seront vraisemblablement toutes représentées à Abidjan; et la FIAI, une fois de plus, pourra jouer pleinement son rôle.

a été créée et se préoccupera en priorité des problèmes relevant de l'introduction du français et de l'allemand.

Fribourg: une rencontre est prévue entre les membres de la commission EP cantonale et le nouveau comité de la SPF.

Commission «Education permanente» SPR

Les 16 et 17 mai 1980, la commission «Education permanente» de la SPR a siégé à Lugano sous la présidence de notre collègue Alexandre Hof (SEJ). Cette session, combinée avec une rencontre des représentants des associations professionnelles tessinoises, se situait également dans le cadre des dix ans d'existence de cette commission permanente de la SPR. C'est donc l'occasion de rappeler qu'elle a été créée à la suite du Congrès SPR de La Chaux-de-Fonds qui, en 1970, traitait précisément de ce thème.

ALLEMAND

La commission a pris acte des modifications proposées par le Comité central au rapport qu'elle avait présenté sur les problèmes de recyclage des maîtres chargés d'enseigner l'allemand à l'école primaire (voir à ce propos l'*«Educateur»* N° 18/80). Il est encore précisé que ce rapport doit être considéré comme un document de référence et qu'il appartient aux commissions FP cantonales d'affiner cet outil en fonction des données locales d'application de ce nouveau programme.

DANS LES CANTONS

Genève: la commission cantonale ne s'est pas réunie récemment. Le problème de l'introduction du français et les recyclages qui en découlent préoccupent les membres de la commission. La séparation trop nette des organes responsables des recyclages et de la formation continue fait l'objet d'un échange de vues.

Neuchâtel: aucune décision officielle n'est encore parvenue aux diverses associations qui se sont opposées à un projet de réorganisation des cours de perfectionnement visant notamment à séparer les enseignants en fonction des services qui les administrent.

Jura bernois: le programme de formation continue du Centre de perfectionnement de Moutier est en main des participants. Il est fort apprécié.

La collaboration entre le Jura bernois et le Jura est quelque peu difficile ces derniers

mois. Un espoir toutefois, elle subsiste au niveau de la formation des animateurs en ACM.

Jura: la mise en place des organes responsables du perfectionnement se poursuit. Le directeur du Centre (à temps partiel) a été nommé en la personne de Michel Girardin. D'autre part la commission EP du SEJ

DIVERS

La commission s'est encore préoccupée de divers articles devant paraître dans l'*«Educateur»*, notamment sur le problème de l'autonomie de l'enseignant en relation avec les apports de l'éducation permanente. La prochaine session de la commission a été fixée aux 5 et 6 septembre 1980.

FB

L'*«Educateur»* et la publicité (III)

Dernier appel

Dans les quatre derniers numéros de l'*«Educateur»*, nous vous avons interrogés pour connaître votre sentiment au sujet de la publicité dans nos colonnes.

MERCI À CEUX QUI NOUS ONT DÉJÀ RÉPONDUS!

Si vous ne vous êtes pas encore acquitté(e) de cette modeste tâche, nous vous serions reconnaissants de découper le talon-réponse ci-dessous et de nous le retourner dans le meilleur délai. Ainsi vous nous aiderez à améliorer la gestion de votre journal.

Vous pouvez donc adresser vos réponses aux adresses suivantes:

- Rédaction de l'*«Educateur»*, case postale 445, 2001 Neuchâtel ou
- Rédaction de l'*«Educateur»*, M. René Blind, 1411 Cronay (VD).

★ ★ ★

Dans quel(s) domaine(s) êtes-vous plus particulièrement intéressés par la publicité publiée par l'*«Educateur»*?

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| — Meubles scolaires | — Camps de ski |
| — Matériel didactique | — Courses d'école |
| — Matériel audio-visuel | — Vacances, voyages |
| — Livres (nouveautés) | — Musique |
| — Matériel sportif | — Travaux manuels |

Autres suggestions:

Nom: Prénom: Localité:

XXIV^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Samedi 7 juin 1980, 8 h. 30,
Cinéma Métropole, Lausanne

Propositions de l'Assemblée des délégués, des sections et des membres

RAPPEL

Statuts SPV, article 35, ch. 2: Les propositions peuvent émaner d'un ou de plusieurs membres de la société, d'une assemblée de section régionale, d'une assemblée de section professionnelle, du CC ou de l'Assemblée des délégués.

PROPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLEGUÉS

Réunie en assemblée ordinaire de printemps, l'Assemblée des délégués de la Société pédagogique vaudoise a décidé de proposer au Congrès du 7 juin 1980 le vote de la résolution suivante:

«Les membres de la Société pédagogique vaudoise approuvent la ferme réaction de leur Comité cantonal à la circulaire du Conseil d'Etat au sujet de l'effectif des classes. Ils s'élèvent avec la plus grande énergie contre des mesures antipédagogiques qui vont à l'encontre de l'évolution de l'école telle que voulue par les autorités durant ces dernières années et telle que manifeste dans de nombreuses décisions en matière de programmes, méthodes, etc. Ils invitent instamment le Conseil d'Etat à revenir sur les directives qu'il a adressées aux autorités locales.»

PROPOSITION DE LA SECTION DE LAVAUX

Réunie en assemblée le 17 avril 1980 à Chexbres, la section de Lavaux a décidé de présenter au Congrès du 7 juin la proposition suivante:

«Modification des articles 27 et 28 de la SPV: le Congrès corporatif est convoqué en automne et le Congrès culturel est convoqué au printemps.»

Un membre de notre section développera cette proposition lors du congrès.

Aucune proposition n'est parvenue des **membres de la société**. Les propositions sont débattues au point 9 de l'assemblée générale de la SPV.

Comité cantonal incomplet

Faute de candidat, une place au Comité cantonal ne pourra pas être repourvue lors du congrès de ce printemps. L'exécutif de la SPV continuera donc à être incomplet et à fonctionner à six membres seulement, ce qui ne facilitera certes pas la tâche des présents!

Ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV

Nous croyons utile de rappeler ci-après le texte paru dans le N° 18 de l'*«Educateur»* concernant des modifications à l'ordre du jour de l'assemblée SPV.

Conformément à l'article 34, chiffre 2, des statuts de la Société pédagogique vaudoise, le libellé du 8^e objet figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV, tel qu'il est paru dans l'*«Educateur»* N° 12 du 21 mars 1980, est modifié par le CC de la façon suivante:

8. Communication et proposition de la commission «Prospective et cotisations».

La commission s'efforcera d'informer de ses déterminations le Comité cantonal, l'Assemblée des délégués et les membres en temps utile, permettant ainsi au CONGRÈS de cette année de se prononcer quant à la façon la plus efficace de renforcer l'infrastructure de notre association.

En outre, budget et cotisations feront l'objet de deux points distincts:

4. Budget 1980.

8bis Cotisations 1980.

Cotisations 1980

Elles s'élèvent à:

MEMBRES ACTIFS

y compris cotisation de la section:

Fr. 139.—

MEMBRES ASSOCIÉS

y compris cotisation de la section:

Fr. 26.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1980 au CCP 10-2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'*«Educateur»* vous y aidera; il constituera ensuite votre carte de membre: gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION:

Lors du Congrès du 7 juin 1980, en cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1980 sera valable.

ABONNEMENT À L'*«ÉDUCATEUR»*

Pour un membre actif:
compris dans la cotisation.

Pour un membre honoraire: Fr. 36.—

Pour un membre associé
(s'ajoute à la cotisation de membre associé!):

Fr. 36.—

Pour un retraité à la fois
membre honoraire et
membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!):

Fr. 18.—

Secrétariat général SPV

A SPR UNE ET DIVERSE

Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire

C'est en 1977 que le DIP a accepté de mettre sur pied une commission dite « Travail à mi-temps », en réponse à une demande de la SPV.

Cette commission a été officialisée en automne 1978 par le Conseil d'Etat. Elle est chargée de suivre les expériences en cours.

Son premier travail a été d'établir des instructions générales à l'intention des intéressés éventuels, dont voici l'essentiel :

- Les enseignants qui sollicitent un poste à mi-temps doivent être nommés, au moment de la requête, et bénéficier de 5 ans d'expérience.
- L'enseignement à mi-temps demeure fondé sur les obligations du maître généraliste. Il porte sur l'ensemble des disciplines inscrites au programme. Il est autorisé dès la 4^e année.

Un contrat écrit d'enseignement à mi-temps précise :

- 1) les charges administratives,
- 2) l'horaire de la classe,
- 3) l'horaire des intéressés qui peuvent travailler par pavés de deux heures ou par demi-journées,
- 4) les dispositions particulières.

Chacun des deux enseignants intéressés s'engage, pour la durée d'une année complète, considérée comme période expérimentale. Durant cette période, ils demeurent au bénéfice de leurs droits antérieurs : un poste complet leur reste réservé. Ils suivent tous les cours de recyclage. Ils prévoient un moment de concertation.

En cas de maladie ou d'accident de l'un des enseignants, l'autre assure le remplacement, ainsi que lors de la démission de l'un d'eux.

Il est possible pour l'enseignant à mi-temps, de cotiser à la caisse de pensions sur son salaire plein de façon à obtenir une retraite complète en temps voulu.

Les expériences dans notre canton

Elles sont au nombre de trois, officielles, auxquelles viennent s'ajouter d'autres exemples de classes tenues par deux enseignantes, pour des motifs médicaux. Ainsi, la commission a pu constater qu'un tel enseignement avait des chances de réussir également au degré inférieur.

La commission se penche à l'heure actuelle sur le problème de l'introduction du mi-temps dans les classes à options (classes primaires terminales).

La réaction des parents

Un questionnaire a été envoyé à chaque famille concernée. Les réponses données, fort intéressantes, ont été étudiées avec un grand intérêt.

Elles ont permis de constater que, dans l'ensemble, les parents ne se sont pas émus de cette nouveauté et ne l'ont pas trouvée traumatisante pour leur enfant. Ils y sont plutôt favorables. Certains relèvent même

des avantages au fait que deux personnalités participent au développement intellectuel de leur enfant.

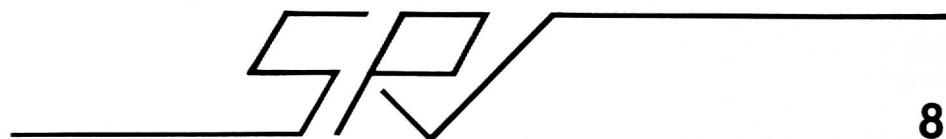
Le point de vue des enseignants

Relevons que toutes les expériences sont faites par des enseignantes ! La principale motivation est la possibilité ainsi offerte aux mères de famille de poursuivre une activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Toutes reconnaissent la nécessité de la concertation et d'une unité pédagogique. Elles se sentent plus disponibles face à leur classe.

Certaines voudraient peut-être pouvoir travailler à la journée. Mais dans l'ensemble, toutes apprécient cette solution, même si « mi-temps » dans l'enseignement n'est pas synonyme de « mi-temps » à l'usine !...

C. Gygax



8

Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues ! — sont à adresser directement au secrétaire général.

CC

a) La SPV: enseignants praticiens de l'exécutif

Les membres du Comité cantonal, exécutif de la Société pédagogique vaudoise sont tous des collègues enseignant à plein temps même si, accidentellement, un congé leur est nécessaire pour assister à une séance ou assumer une représentation. Le président, lui aussi, est à la tête d'une classe et reste ainsi le porte-parole indiscutable des praticiens, des maîtres d'école. Pour remplir durant quatre ans son mandat, chacun doit réduire au maximum ses activités au service d'autres sociétés... ou d'un hobby, voire y renoncer ; la marge entre ce qu'exige la profession et les obligations familiales n'en est pas moins limitée. Est-il possible à ce comité de miliciens de s'affirmer néanmoins tous azimuts, pour utiliser la phraséologie à la mode ? A vouloir faire face partout, ne risque-t-il pas la dispersion ?

Ne devrait-il pas se concentrer, ainsi que le préconisent certains, sur quelques objets

et négliger le reste ? Ce ne serait certes pas réaliste. Renoncer spontanément dans les faits à des revendications en fonction d'un tri évidemment en partie subjectif n'augmenterait pas de façon sensible le temps des responsables et serait pratiquement sans influence sur la marche générale des affaires ; il n'y a en effet pas « marchandise global ». Le collègue directement confronté à l'une de ces questions réputées mineures ne partagerait certainement pas cette opinion et n'admettrait pas davantage que son association se désintéresse de son cas. Le comité qui, sous prétexte d'objectifs prioritaires, ne saisirait pas l'occasion qui se présente d'améliorer le statut de ses membres, soit qu'il ne l'ait pas vue soit qu'il ne s'en soucie pas, faillirait à sa tâche et ne serait pas compris.

Cela implique que le Comité cantonal — responsable aussi de la gestion et de l'administration d'une société de 3000 membres, ne l'oublions pas ! — doit maintenir des relations avec divers groupements pédagogiques, corporatifs, éducatifs, sociaux... Si

l'on ajoute les problèmes individuels souvent aigus que des membres soumettent, on comprendra que la tâche des membres du CC, si variée, intéressante et formative soit-elle, exige un *engagement personnel* très important, en dépit de la présence d'un secrétaire général qui, lui, est un permanent à plein temps.

b) Question pédagogique: L'ÉCOLE ROMANDE

En 1898, réunis en congrès à Biel, les membres de la SPR souhaitent l'établissement d'un programme minimum pour les *écoles romandes* et, autant que faire se peut, une unification des moyens d'enseignement. 1898? Eh oui! Et, plus d'un demi-siècle plus tard, rien n'a changé si ce n'est les motifs devenus plus impératifs... d'un changement. A l'instigation de la section de Nyon puis de la SPV, le Congrès SPR débat le même thème, à Biel de nouveau, et aboutit aux mêmes conclusions (1962).

Cette fois, cependant, les responsables de la SPR veillent à ce que les résolutions des congressistes débouchent sur l'harmonisation ou le rapprochement des structures et de la formation des maîtres, affaires éminemment cantonales, comme des programmes, des manuels et des autres moyens d'enseignement. Les méthodes, bien que leur importance transparaissent dans maintes parties du rapport, semblent de moindre importance dans ce contexte.

Les efforts de la SPR aboutissent à la création de la *Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement* (CIRCE). Celle-ci décide de faire coïncider l'harmonisation souhaitée avec une rénovation pédagogique, elle aussi désirée de beaucoup d'enseignants las de l'immobilisme de certains départements.

Programmes et manuels nouveaux pour tous seront en effet mieux accueillis que ceux d'un Etat voisin. Avec le recul, il est permis de se demander si toutes les incidences, tant au niveau de l'intendance et des finances que des enseignants, avaient été évaluées avec suffisamment de soin. La SPR, bientôt associée à part entière aux travaux de CIRCE, devait mettre en consultation tous les programmes auprès de ses membres par l'intermédiaire de l'*«Educateur»*. En dépit du peu de réaction de ceux-ci, sceptiques quant à une hypothétique réalisation, la SPR intervenait et obtenait de nombreux aménagements.

Bien que le plan initial d'introduction des nouveaux programmes ait été plusieurs fois revu dans le sens d'un étalement, il n'en subsiste pas moins que les services des cantons ont de la peine à suivre le rythme et

que les enseignants dont le métier a plus évolué en quelques ans qu'en plusieurs décennies s'inquiètent à bon droit d'une frénésie du changement qui dépasse largement, à leur niveau, ce qu'ils demandaient à Biel. Par contre, s'agissant des structures, domaine de l'autorité au premier chef, la même précipitation n'est certes pas de mise...

CIRCE I puis II, CIRCE III maintenant, si le rôle de la Société pédagogique vaudoise s'est modifié, ses interventions n'en sont cependant que plus nombreuses, plus nécessaires aussi à des instituteurs et des institutrices que l'on confondrait volontiers avec des automates auxquels il suffit de changer un élément programmé pour modifier un comportement du jour au lendemain.

c) Position syndicale: SEMAINE DE CINQ JOURS

«Rapprochons l'école de la vie», «Encourageons la famille», «Allégeons l'horaire des élèves», autant de slogans qui se concrétisent, entre autres, dans la demande de divers milieux, dont la SPV, que soit introduite à l'école la *semaine de cinq jours*. Alors que de larges couches de travailleurs sont libres le samedi matin, les enseignants — non leurs chefs hiérarchiques ni le support administratif évidemment! — n'en bénéficient pas et sont ainsi, bien malgré eux, le moyen d'une discrimination entre adultes ayant ou non des enfants en âge scolaire.

Ainsi que c'est fréquemment le cas, les adversaires de cette évolution inéluctable n'osent s'affirmer comme tels. Tour à tour, ils demandent des études ou des enquêtes nouvelles et évoquent de *faux problèmes*:

- aspects pédagogiques, voulant oublier que certaines régions, dont Genève, connaissent déjà ce régime depuis longtemps sans qu'il soit permis d'affirmer que leur école ne vaut pas la vaudoise;
- aspects éducatifs, craignant de voir les enfants livrés à eux-mêmes le samedi matin bien que la même situation existe le mercredi après-midi, d'autant plus grave même que nombreux sont alors les adultes, parents ou animateurs bénévoles de sociétés qui travaillent;
- aspects sociologiques, arguant de quelques parents qui préféreraient leurs aises à leurs enfants;
- santé de l'enfant compromise par la «concentration» sur cinq jours de l'effort scolaire, se refusant donc à considérer ce que peut apporter un matin de relâche, voulant aussi ignorer que la coupure du mercredi après-midi serait maintenue;

- choix du jour, bien que l'évolution des horaires dans le monde du travail ne permette plus d'envisager, telle Genève jadis, un autre que le samedi;
- etc.

Bref, toute décision de principe qui laisserait un temps suffisant pour organiser tranquillement le passage au nouveau régime est ainsi différée jusqu'au moment où les circonstances l'imposeront; une fois de plus, les mesures d'application seront alors prises dans la hâte, qu'il s'agisse de l'aménagement des programmes ou de contacts avec les sociétés sportives, culturelles ou de jeunes susceptibles d'animer des activités le samedi.

La Société pédagogique vaudoise s'est exprimée dans ses congrès très clairement en faveur de la semaine de 5 jours. Elle s'est efforcée de convaincre le Département puis le Grand Conseil, de ne pas tergiverse davantage, de faire coïncider par exemple cette réalisation avec la réforme scolaire, de permettre ainsi une période de consolidation sans nouveau remue-ménage général en perspective. En vain!

Aussi, nonobstant le vote du Grand Conseil, le Comité cantonal persiste-t-il à estimer le problème toujours d'actualité et bien résolu à poursuivre activement la recherche d'une solution, a-t-il vigoureusement soutenu *l'initiative populaire* qui vient d'aboutir.

d) Un service: LES PRÊTS SANS INTÉRÊTS

Les traitements de tous les enseignants ne sont pas tels que leur budget, même établi avec soin, ne puisse être déséquilibré par une dépense imprévue, et ce de façon durable s'il a fallu recourir aux services d'une banque spécialisée dans les «petits» prêts. Les jeunes collègues, ceux qui ont charge de la famille aussi sont particulièrement exposés du fait de la faible marge de manœuvre en fin de mois. Une longue maladie, un traitement coûteux qu'exige la santé d'un membre de la famille, la perte de l'emploi du conjoint alors que des investissements avaient été effectués en fonction de celui-ci, un achat inconsidéré, une imprudence à la Bourse ou ailleurs, le coût de la formation professionnelle d'un enfant, que sais-je encore? peuvent créer une situation délicate, inextricable sans aide extérieure.

Le *Fonds de prévoyance*, dont il fut déja question, intervient alors dans des délais souvent très brefs s'il est sollicité. Son demande écrite, suivie en général d'un entretien avec le secrétaire général de la SPV et, exceptionnellement, d'un complé-

ment d'information, le Conseil d'administration du Fonds accorde *un prêt sans intérêts* pouvant atteindre quelques milliers de francs. Montant, mensualités et début du remboursement sont fixés de façon à ne pas déborder excessivement le bénéficiaire, lequel reste cependant tenu, bien entendu, de rembourser.

Il est clair cependant que dans des cas particulièrement dignes d'attention, collègues devenus invalides ou chargés d'une famille nombreuse, etc., des dons parfois importants peuvent être accordés... et le sont.

Nicod Paul

(A suivre)

Précision

A la demande de l'IRDP, nous précisons au sujet de l'article paru dans la précédente rubrique vaudoise sous le titre **MATHÉMATIQUE**.

Dans le numéro 18 de l'*«Educateur»* ont été publiés des extraits d'un document réalisé par l'IRDP, à la suite de l'enquête sur l'enseignement de la mathématique faite auprès du corps enseignant des élèves de quatrième année.

Le document complet peut être obtenu à l'IRDP au prix de Fr. 5.—. Il est intitulé: «Enquête romande auprès du corps enseignant de quatrième année primaire sur l'enseignement de la mathématique - Présentation des résultats», IRDP/R 79.11, Luc-Olivier Pochon.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire

Les collègues romands qui ont quelque curiosité pour les rubriques autres que celles de leur canton sauront déjà que des problèmes agitent les Genevois depuis plusieurs années. Phénomène général et actuel, de plus en plus de gens — de femmes en particulier et personnellement c'est ce qui m'inquiète, mais nous y reviendrons — revendentiquent le droit à une activité à temps partiel.

reçoivent un enseignement donné par des gens moins stressés, plus disponibles. C'est à mon sens un argument délicat à manier et à double tranchant. En effet, s'il y a surmenage du côté des «plein temps», ce n'est pas par l'introduction du mi-temps qu'on réglera quoi que ce soit au plan général, mais bien en reconstruisant la situation du généraliste en soi.

Certains rangent aussi dans les avantages le fait de se trouver à deux pour suivre les mêmes élèves, pour discuter de telle pédagogie, entreprendre une expérience commune; mais si ces avantages-là sont indéniables, ils ne sont, de loin pas, liés au travail à mi-temps. Pour ce qui est de Genève, la forme de mi-temps préconisée depuis longtemps par la SPG est la prise en charge de la classe par deux personnes, c'est-à-dire le duo pédagogique.

Pour l'instant, l'autorité scolaire ne veut pas admettre ce point de vue. Cela ne nous empêchera pas de continuer à revendiquer de meilleures conditions de travail et parmi elles l'accès au travail à mi-temps pour ceux et celles qui le souhaitent tout en gardant une tenue de classe.

Mais il y a plus important: c'est à l'organisation du travail en général qu'il faudrait s'attaquer.

Pourquoi a-t-on besoin du mi-temps?

Qui le revendique?

Quelles sont les entreprises (privées ou publiques) qui le mettent en place?

Les horaires de travail sont-ils immuables?

Quelles sont les possibilités d'avancement avec un poste à temps partiel?

Pourquoi les hommes ne s'y intéressent-ils pas?

N'est-ce pas en définitive par cette dernière question qu'il faudrait commencer?

L. Urben

Avantages et inconvénients

Les avantages sont du côté de celles qui ont trouvé dans cette forme de travail une bonne adéquation entre vie privée et vie professionnelle.

Il est certain aussi que «la clientèle» de ces collègues en bénéficie puisque les élèves

aussi, obtenir un emploi à temps partiel. On connaît les dernières décisions prises en assemblée générale sur ce point. Sans y revenir, mais par souci d'information et parce que nous savons que, malgré tout,

Travail à mi-temps: quelles possibilités?

La spécificité de l'enseignement primaire, c'est certainement d'être assumé par un maître unique. D'où effectivement les difficultés qu'éprouvent les personnes qui désirent ou désireraient, dans ce secteur

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

cette forme de travail n'a pas encore trouvé à s'insérer harmonieusement tant dans l'école primaire elle-même, que dans la conception qu'on s'en fait, nous tenons à publier ci-dessous des chiffres issus d'une réponse à une question écrite au Conseil d'Etat déposée par M. R. Wicki:

Dans l'enseignement secondaire, les postes d'enseignement se répartissent comme suit :

11-13 h. hebdo.	471, soit 17,6%	} 33,6%
14-16 h. hebdo.	428, soit 16 %	
17-21 h. hebdo.	568, soit 21,3%	
22-26 h. hebdo.	1196, soit 45 %	

Quelques commentaires

L'enseignement secondaire se prête idéalement — presque — à une répartition de postes partiels. C'est un peu le cas de nos maîtres de disciplines spéciales qui, dans une certaine mesure, peuvent choisir le nombre d'heures pendant lesquelles ils veulent enseigner. Cela pour autant, bien entendu, qu'ils en aient les moyens, c'est-à-dire qu'ils réussissent à vivre avec un salaire diminué d'autant.

D'autre part, à la différence du primaire, le secondaire ne garantit pas un poste à chaque enseignant qui termine les études pédagogiques. C'est à lui de faire la tournée des collèges et de trouver un directeur qui l'engage. Il n'est donc pas évident que ce nouveau breveté secondaire trouve immédiatement chaussure à son pied, soit qu'on lui offre un poste avec un nombre d'heures inférieur à ce qu'il aurait désiré, soit au contraire (mais il semble que ce soit plus rare) que pour obtenir un poste dans tel collège il soit obligé d'accepter un horaire plus chargé.

Le dernier numéro de « Femmes Suisses » est consacré en bonne partie au travail à temps partiel. Le sujet est loin d'être épuisé. A relever notamment la conclusion :

Un développement égalitaire du travail à temps partiel exigerait que l'on reconside non seulement la distribution des rôles familiaux, mais que l'on repense aussi la valeur du temps libre. Les deux choses sont évidemment liées. Si les femmes continuent à assumer la plus grande partie des responsabilités du foyer, le temps partiel restera « leur affaire », et le temps libre qu'il laisse sera éternellement lié aux activités ménagères. Si au contraire, on envisage une autre fonction du temps libre, et que parallèlement on revalorise les emplois à temps partiel, ce nouveau mode de travail pourrait se généraliser en dépassant cette fois l'exploitation de la condition féminine.

L.U.

CONGÉ D'ÉTUDE

Frappez et l'on vous ouvrira...

Dans une question écrite au Conseil d'Etat, un député du Parti du Travail, M. R. Wicki, soulève le problème de l'année sabbatique ou congé d'étude. Cela vient à propos nous rappeler qu'au-delà des crieries de quelques-uns qui nous agacent les oreilles, il existe des parlementaires qui ont mieux à faire que de nous chercher des poux sur la tête. La question est ainsi libellée :

« Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer pourquoi les maîtresses et maîtres de l'enseignement primaire ne bénéficient pas à ce jour d'un congé sabbatique comme cela se pratique pour l'enseignement secondaire et universitaire dans une faible mesure il est vrai. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer également combien de personnes bénéficient de ce congé dans les enseignements où cela se pratique et quels sont les critères pour désigner les ayant droit ? »

La réponse est importante mais assez longue. Nous en extrayons quelques éléments (le texte complet est disponible au secrétariat SPG).

Il convient tout d'abord de distinguer :

— **L'année sabbatique** relative à l'université où après **chaque période de 6 années d'enseignement**, un professeur à charge complète peut demander un congé scientifique de 6 mois à plein traitement, ou 12 mois à demi-traitement,

et

— **Le congé d'étude** prévu dans l'enseignement secondaire où un maître peut se voir accorder **une fois dans sa carrière** dans un but de perfectionnement professionnel, un congé d'un an avec maintien de son traitement.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, le Conseil d'Etat mentionne tout

d'abord les recyclages obligatoires, puis cite les cours de formation continue organisés par la DEP, enfin il remarque que plus de 200 enseignants primaires poursuivent des études universitaires à la FAPSE. Sur leur temps de loisir, faut-il le dire, mais cette précision ne figure pas dans les explications pourtant très complètes du Conseil d'Etat qui poursuit :

La qualité de généraliste du maître d'école primaire, partant la difficulté qu'il rencontre de trouver des institutions capables de lui offrir un programme de perfectionnement professionnel qui lui soit adapté, enfin l'investissement important qui lui est imposé ou qu'il consent à travers les recyclages ou les cours de formation continue constituent autant de raisons pour lesquelles, jusqu'à présent de moins, aucun instituteur n'a sollicité l'octroi d'un congé d'étude.

Le Département de l'instruction publique étudiera d'éventuelles demandes. Comme pour tous les enseignants, celles-ci devront reposer sur des projets précis et soigneusement élaborés. La durée des congés accordés, adaptée à l'ampleur des projets, ne sera pas supérieure à une année.

Au terme du congé d'étude, un rapport sera adressé par l'intéressé au Département de l'instruction publique. »

Voilà qui est clair, précis et important. Mais s'il est exact qu'à notre connaissance aucun enseignant primaire n'a jamais déposé de projet, il faut reconnaître également que le département a observé la plus grande discrétion jusqu'ici en matière d'information sur le sujet.

Nous nous réjouissons donc que, pour autant que leurs propositions soient admises par le DIP, les enseignants primaire puissent également accéder à cette forme d'éducation permanente : le congé d'étude

L.U.

Enseignement renouvelé du français recyclages

L'introduction de l'enseignement renouvelé du français est une phase importante des réformes engagées en Suisse romande depuis plusieurs années.

Aussi importante que le passage de l'arithmétique à la mathématique moderne? L'avenir nous le dira. Cela

dépendra en grande partie des enseignants de leur enthousiasme, certes, mais également des conditions de travail qu'on saura ou qu'on ne saura pas mettre en place. C'est dire que la forme de leur recyclage revêt la plus grande importance.

Genève a choisi, et nous devons nous en

féliciter, un mode d'introduction et de recyclage intéressant, susceptible de créer un courant favorable à la réussite de l'opération. En effet :

- 1 Le Département a admis le principe d'un recyclage auquel tous les enseignants, de l'école enfantine à la sixième primaire, peuvent être associés. C'est, à notre sens, une décision sage, même si l'on se trouve conduit à porter d'abord l'accent sur l'enseignement dans les petits degrés.
- 2 Les enseignants, puisqu'il est prévu des vagues annuelles d'environ 450 personnes selon le système de l'inscription, pourront planifier leur perfectionnement, notamment en évitant deux recyclages importants simultanés. (Attention à l'introduction de la langue II.)
- 3 Les recyclages s'étendront ainsi sur 4 années, ce qui signifie que l'application des nouveaux programmes dans les classes sera progressive et qu'on pourra faire place à une expérimentation prudente en même temps que réfléchie.
- 4 Bien que coordonnées, les opérations de recyclage seront décentralisées : elles pourront donc prendre des formes variées, adaptées aux caractéristiques

propres à chaque groupe d'enseignants, aux divers types d'écoles...

5. Une commission genevoise d'observation du français (COGOF), déjà constituée, sera un lieu de discussion où les enseignants, les divers responsables et les autorités pourront confronter leurs points de vue et étudier d'éventuelles améliorations à apporter au système.

Durant les deux années écoulées, 140 enseignants ont été familiarisés avec les fondements de la nouvelle méthodologie. Ces «animateurs» — il y en a six, sept ou huit par circonscription — travailleront avec une vingtaine de collègues ; les groupes de travail ne devraient pas réunir plus de 6 personnes (cela dépendra encore de l'organisation mise en place par les intéressés eux-mêmes). Une méthodologie sera à disposition des groupes qui se réuniront au rythme de 9 fois une journée pendant l'année.

Ici apparaît le point noir de toute l'opération : il semble, en effet, impossible, à moins de se contenter d'un effleurement des idées-clés, d'un touche-à-tout théorique, de quelques pistes de travail superficiellement évoquées, de faire un travail sérieux ou de provoquer un élan durable en un laps de temps aussi mesuré. Cet investis-

sement dérisoire risque de conduire à un découpage figé, à l'élaboration d'un programme de cours impératif.

La théorie ne devrait pas, ceci est admis, excéder un tiers d'une journée de recyclage et encore... Si programme il y a, ce programme doit laisser place à des choix, à des expériences individualisées, à des discussions...

Neuf journées. Ce ne sont pas des conditions idéales pour affronter dans un esprit nouveau un enseignement nouveau. Il y a donc un risque certain de rupture entre des principes soigneusement définis, sauvegardant souplesse et efficacité, et une application pratique qui pourrait complètement fausser les intentions de la réforme.

Ce risque doit être considéré très sérieusement. La commission genevoise d'observation du français aura pour tâche de veiller au respect des principes et d'intervenir pour que de bonnes conditions soient proposées aux enseignants : collègues, vous y avez des représentants. N'hésitez pas à entrer en contact avec eux ; Jocelyne et Gérard Ertel, Danièle Jeanrenaud, Jean-Marc Richard, Anne-Marie Rinza, Liliane Urben et le soussigné sont à votre disposition. Téléphone : SPG 29 26 60.

Roudy Grob

La cote d'amour de l'enseignant ?

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE 2 P, 3 P ET 4 P

Mon enfant _____

actuellement à l'école de _____ en _____ (degré) classe de M _____

fréquentera l'an prochain la même école une autre école quittera Genève

Si le maître, la maîtresse de mon enfant dirige en 1980-81 le degré suivant, je souhaite que mon enfant poursuive sa scolarité dans la classe de _____ oui non

Remarques et autres souhaits : _____

Voilà ce que des parents ont reçu avec prière de retourner le bulletin au secrétariat inspectoral.

Va-t-on vers une courbe de GAUSS de la popularité des enseignants ?

Est-ce le cas entre le maître ordinaire et la candidature au poste d'inspecteur ?

La SPG s'élève avec vigueur contre cette introduction sauvage de l'évaluation du travail des maîtres.

Le comité

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Les problèmes de l'ÉNERGIE vous concernent !

Vous souhaitez faire partager votre intérêt à vos élèves.

Nous vous offrons :

- une information hebdomadaire sous la forme d'un bulletin
- une documentation variée adaptée à tous les niveaux et des films sur l'économie électrique
- des programmes de visites d'entreprises d'électricité
- ainsi que tous renseignements concernant l'énergie

Adressez-vous à l'Office d'électricité de la Suisse romande

OFEL case postale 84, 1000 Lausanne 20. Tél. (021) 22 90 90

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire

1977-1978: 32 duo's.
1978-1979: 46...
1979-1980: 62.

Cette constante progression démontre la vogue incontestable du travail à mi-temps dans notre canton.

L'enseignement préprofessionnel semble maintenant également concerné puisqu'en 1980-1981, un duo sera expérimenté au 2^e préprof. Il y a peut-être d'autres cas, mais à ce jour je n'en sais pas plus.

Tant pour les problèmes au niveau de l'enfant (deux maîtres ou maîtresses au lieu d'un(e) dès les degrés primaires) et les avantages ou inconvenients qui en découlent qu'au niveau des parents (deux interlocuteurs ou interlocutrices) et les avantages et inconvenients que deux personnes s'expriment lorsqu'il y a un problème — puisque en général les parents ne connaissent que très peu le maître ou la maîtresse d'un élève qui « va bien à l'école », je reste dans l'ignorance réelle et pratique, car à ce jour aucun des « participants » à cette expérience pédagogique (?) n'a répondu aux appels que j'ai lancé, afin de connaître mieux les points positifs et négatifs du duo neuchâtelois.

En effet pour de nombreux collègues, cette solution n'est guère envisageable : lorsqu'un seul salaire alimente la caisse familiale et que cette somme est le produit du travail du mari, il est impensable d'admettre qu'un demi-traitement suffise à faire vivre une famille de quatre ou cinq personnes. Certes, si les deux conjoints sont enseignants, cette possibilité du mi-temps offre la faculté de se « partager » la classe de l'un des deux, et de libérer ainsi un poste pour un instituteur(trice) « au chômage ». On peut toutefois se poser la question, à la limite, de savoir quelles seraient nos positions si cette manière d'enseigner était imposée, l'engagement de personnel enseignant à mi-temps devenant la procédure « habituelle » ou contractuelle... légale et que tenir seul(e) une classe devienne une impossibilité légale ? Certes nous n'en sommes pas (encore) là...

Un(e) collègue veuf(ve) ou divorcé(e) peut ainsi retrouver une place de travail qui lui permet d'assumer en plus ses responsabilités de père (mère) de famille. Il nous semble que le choix doit être la condition de

démarrage à cette forme d'enseignement. Si cette condition essentielle est respectée (et elle l'est actuellement) notre syndicat ne peut que laisser ses membres choisir...

Nous devrons cependant réviser notre tout jeune barème de cotisations différencierées : les praticiens du duo démissionnent presque tous au moment où des calculs précis de budget sont faits et que le salaire « diminue » quelque peu, car partout, sauf en Suisse, les milieux syndicaux considèrent le travail à mi-temps comme un leurre : il n'a pas été prouvé qu'un duo demande un demi-travail à l'enseignant(e), par conséquent il n'est pas rétribué en fonction de son travail réel. Mais la situation économique et salariale de la Suisse étant ce qu'elle est... Du moment qu'il s'agit d'un choix. Mais c'est là précisément que le bâti blesse : un syndicat peut-il cautionner une solution, à la limite, injuste au point de vue social ?

J'espère que ces quelques lignes provoqueront... quelques réactions : on m'a reproché parfois de critiquer le duo (je ne faisais que donner un reflet très adouci des réactions du CC). A chaque fois j'ai répondu que les colonnes de l'*«Educateur»* sont ouvertes à tous. A vous de jouer...

J.-P. Buri

Assemblée générale cantonale

FONTAINEMELON LE 7 MAI 1980

Dans cette salle que nous connaissons fort bien, quelque deux cents membres de notre syndicat s'étaient réunis pour élire un nouveau président ainsi que deux membres du comité central désignés par le législatif de notre association.

Le procès-verbal ainsi que le rapport de gestion du CC sont adoptés. Les rapports des commissions provoquent quelques

réactions. C'est l'occasion pour le président intérimaire de préciser l'importance de l'enjeu en ce qui concerne la formation continue menacée de «réorganisation administrative».

Le rapport des vérificateurs des comptes est positif. Il invite l'assemblée à les adopter. Le budget 1980-1981 l'est aussi. Jean Jacques Bolle, président de l'AG démissionnaire, est remplacé par Pierre-André Pellichet, de La Chaux-de-Fonds, nommé à l'unanimité. G.-A. Monnier présente le deux candidats à la présidence. Franci Houriet puis Jean-Jacques Bolle donneront à tour de rôle un aperçu de leur « programme ».

Avec une confortable majorité des deux tiers, J.-J. Bolle prend la relève de son prédécesseur dont le travail inlassable aura marqué notre association.

Le nouveau président ne manque pas de remercier notre valeureux Gérald (vifs applaudissements) ainsi que J.-Fr. Künzi, à Lausanne en ce jour où il participe aux travaux de la Commission romande langue L.

M. Robert Houriet, non sans humour, apporte le salut des autorités communales de Fontainemelon. J.-J. Maspéro, président de la SPR avait quant à lui ouvert la séance en apportant le salut de nos 7000 collègues romands associés dans notre fédération romande.

La déclaration d'intention est enfin passée au peigne fin. Quelques modifications de forme plus que de fond si ce n'est peut-être qu'en plus d'une révision de nos traitements de base décomposés en 100% + 60% d'allocation de renchérissement voient cette allocation bientôt égale au salaire de base s'intégrer au traitement « légal », nous demanderons que les futures adaptations au coût de la vie soient automatiquement « intégrées » dès qu'elles dépasseront 10 ou 15% du traitement de base. Nous demanderons également que le 1^{er} mai devienne jour férié officiel afin que tous les travailleurs de notre canton (au moins !) puissent en bénéficier.

Certains collègues ont dû payer leur remplacement pour cet après-midi de « congé » et ont vu le congé syndical pour les AG de nos deux syndicats accordés à tous les enseignants, aussi à ceux qui ne sont membres ni de l'un ni de l'autre.

Assemblée très positive où l'on a senti une très grande volonté de suivre au plus près la position du législatif, désir bi-lateral exprimé entre autres par un collègue qui souhaite un bilan annuel des résultats que nous aurons pu obtenir en une année... Rendez-vous donc en 1981 !

J.-P. Buri

Séance commune SAE-SPN/SNEPP-VPOD

Dans un premier temps, il apparaît que le niveau de collaboration soit celui des comités respectifs représentant les deux syndicats. Nos collègues rappellent qu'ils doivent tenir compte des positions de leurs camarades du secondaire supérieur, des Ecoles techniques, etc. N'oublions pas que la SAE-SPN doit serrer quant à lui, au plus près, les options romandes, voire suisses définies par la SPR au moment des congrès quadriennaux et par la CASE qui ne regroupe pas moins de 40 000 enseignants travaillant aussi à tous les niveaux.

Pour l'instant, nous nous attacherons à trouver les lignes de force qui détermineront quels contacts préalables pourront être pris au niveau de nos comités **avant** les assemblées générales respectives des deux associations. Le risque d'être court-circuité «après-coup», soit que nos «préavis» soient par trop aliénés voir «balancés» par nos AG, me semble assez restreint: jusqu'ici, les deux bases ont plutôt précédé leurs comités dans cette prise de conscience de la nécessité de coordonner (au moins) nos actions.

Il y aura sans doute des concessions... à concéder, de part et d'autre. Et il faudra bien que l'un des deux partenaires commence. Il est possible que nous soyons les premiers puisqu'il semble que la position du SNEPP-VPOD en ce qui concerne le perfectionnement fractionné — et pour autant que le choix reste ouvert pour les niveaux primaire et secondaire inférieur de s'inscrire à des cours organisés par «l'autre service» — s'est quelque peu nuancé depuis qu'un certain intérêt pour la formation continue s'est éveillé chez nos collègues des sections CSM et que le SNESP ne nous suit pas pour l'ensemble des revendications que nous avons formulées **en commun** avec le SNEPP-VPOD. Nous devons aussi

apprendre à tenir compte d'avis... complémentaires aux nôtres mais pas forcément identiques d'une manière absolue.

Un point important est rappelé: les acquis sociaux doivent être conservés, qu'ils aient été obtenus ou qu'ils aient été «inclus» dès le départ. Ainsi en est-il des frais de déplacement versés aux participants des cours de perfectionnement introduits lors de l'année longue, avant que la Commission technique des cours de perfectionnement dans laquelle j'ai travaillé dès sa création n'ait existé. Il ne s'agissait donc pas du renoncement à une revendication lorsque l'idée de réduire, voire de supprimer ces remboursements n'a pas été vivement combattue par l'un ou l'autre des représentants de notre syndicat dans cette commission. De plus un syndicat doit, dans la mesure du possible, coller à la réalité. Or cette réalité je la pratique depuis plus de sept ans en tant que correspondant administratif des cours. Et je dois reconnaître que l'accueil qu'on me réserve (parfois seulement, je l'admet) est parfois mitigé: ou c'est trop peu (!) ou c'est superflu... On m'a aussi suggéré de placer cet argent dans l'organisation d'autres cours. Certes il ne s'agit pas ici de politique syndicale mais de la simple réalité de la diversité des opinions que le plus dynamique des comités ne peut percevoir dans le terrain.

Première séance fort prometteuse qui laisse entrevoir d'autres réunions, d'autres rencontres jusqu'à ce que nous en arrivions aux rencontres du troisième type (!). Les concordances constatées quant aux positions face à la loi sur l'enseignement (rebaptisée ainsi dans le Haut) entre nos deux syndicats permettent d'espérer que nous aurons la possibilité d'opérer une synthèse pas trop douloureuse de nos deux conceptions... parallèles. *J.-P. Buri*

Politique salariale

(sur un air bien connu de Ch. Trenet)

«Où sont-ils donc, nos beaux millions...»

devrait se dire tout bas notre grand argentin pendant qu'il développait ses arguments et expliquait au Grand Conseil neuchâtelois les raisons de cette indexation des traitements des personnes grevant le budget de l'Etat intervenue soudainement en mai 1980.

Pourquoi? Et bien surtout en raison du fait que les arrêtés urgents votés au moment de la «crise», arrêtés bloquant toute réadaptation, tout versement des primes de fidélité n'étaient plus en vigueur et qu'ainsi la règle des trois points de hausse du coût de la vie, seule référence légale pour revoir nos traitements était de nouveau applicable. Or ni en janvier, ni en avril ce seuil de 3 points n'avait été atteint ou dépassé. Par contre mai (joli mois de mai!) semble marquer le début d'un nouvel envol des prix.

Nos beaux millions? Et bien on attendait mieux de ce fameux réajustement du maximum de l'échelle fiscale (de 12 on passait à 13%) frappant les contribuables à «gros revenus». Du million (au moins) on n'encaissa que quelque 300 000 francs supplémentaires.

Aurions-nous assisté à la même déconvenue si un taux voisin du milieu de l'échelle avait été augmenté dans la même proportion, une augmentation dans cette zone où l'on sait que rien n'échappe au fisc.

«Où sont-elles donc, mes espérances?»

«Où sont-ils donc, nos beaux calculs?»

Sachez que l'on espère vivement, en haut lieu, que cette réadaptation sera la seule en 1980...

Chers collègues, revoyez encore une fois vos calculs budgétaires. Modérez-vous dans vos postes «divers».

dur... dur...

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Nombre de places limité. Pas de renvoi possible. Prix spéciaux: Fr. 4.— par élève (aller/retour + musée).

MA COURSE D'ÉCOLE

Offres exceptionnelles

Chamby	dp 13.40	Blonay	dp 14.10	Blonay	dp 15.00
Blonay	ar 13.55	Chamby	ar 14.25	Chamby	ar 15.15
	dp 14.10		dp 14.31 E		dp 15.18 E
Chamby	ar 14.25	Musée	ar 14.35	Musée	ar 15.23
	dp 14.31 E		dp 15.25 E		dp 16.20 E
Musée	ar 14.35	Chamby	ar 15.29	Chamby	ar 16.25
	dp 15.25 E		dp 15.32		dp 16.32 E
Chamby	ar 15.29	Blonay	ar 15.47	Blonay	ar 16.47

E = Traction électrique.



INSCRIPTIONS, AU PLUS VITE, AU N° (021) 27 29 47

EN TRAIN A VAPEUR...

Cet horaire est valable pour les 4, 5 et 13 juin 1980.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire

Il se trouve que notre travail sera facilité du fait qu'une enquête approfondie vient d'être menée par le responsable de l'enseignement primaire, M. Jean Sommer, auprès des enseignantes du canton accomplissant leur travail à mi-temps. Il s'agit d'un travail effectué à la demande du département qui a hérité du régime bernois ce système — encore très peu répandu — inauguré il y a trois ans à la suite de la requête auprès de la DIP, de la SEB et de la SPJ, pour lutter contre le chômage. Nous remercions M. Sommer qui a mis ce document à notre disposition. Nous ajouterons aux lignes qui suivent que la Caisse de pension ne fait pas de différence entre la titulaire, nommée pour six ans, et «sa moitié», élue par la commission d'école pour une année et reconduite d'année en année. On remarquera avec satisfaction que le département, dans les propositions finales, tient largement compte des revendications du SEJ en «admettant le principe d'intensifier cet enseignement en duo». Il reste à souhaiter que le vœu commun du syndicat et du département se concrétise en s'élargissant rapidement. Dans un mois, avec les nouveaux brevetés, on comptera plus de cent enseignants et enseignantes sans place. L'enseignement à mi-temps demeure aujourd'hui l'une des mesures les plus sûres et les plus concrètes pour juguler le chômage dans le secteur primaire.

A. Babey

Rapport concernant l'enseignement en duo

(Classes tenues par deux enseignants)

1. Situation actuelle

Sept classes sont actuellement tenues par deux enseignants, à savoir:

District de Delémont

1 classe de 3^e année scolaire à Courfaivre.
1 classe de 3^e année scolaire à Courrendlin.

2 classes de 3^e année scolaire à Delémont.

District de Porrentruy

1 classe de 1^{re} - 2^e année scolaire à Courtedoux.

1 classe de 3^e année scolaire à Porrentruy.

1 classe de 1^{re} - 9^e année scolaire à Seleute.

Certaines classes ont deux ou trois années d'expérience dans ce domaine.

2. Conditions préalables de réussite

— Identité de vues des enseignantes sur la conception pédagogique.

- a) réduire une activité très appréciée et éviter de devoir l'abandonner totalement;
- b) apporter une contribution à la lutte contre le chômage de jeunes enseignantes.

Les commissions d'école relèvent,

- leur satisfaction concernant cet enseignement en duo;
- la parfaite collaboration entre les enseignantes;
- la stimulation des élèves dans ces classes.

3.2. Enseignantes

Les enseignantes insistent sur les avantages de cet enseignement en duo:

- plus grande disponibilité;
- choix des disciplines d'enseignement selon les affinités personnelles;
- apport d'idées nouvelles et complémentaires;
- davantage de temps consacré à la recherche et à l'approfondissement de la matière à enseigner;
- moins de recyclage;
- moins de tension nerveuse;
- profit pour une jeune enseignante de l'expérience d'une maîtresse chevronnée lors des échanges.

Ecueil à éviter

Donner l'impression à la jeune collègue de n'être qu'une auxiliaire en face d'une enseignante expérimentée.

3.3. Elèves

Avantages pour les élèves:

- changement bienvenu;
- plus grande participation et attention soutenue;
- prémisses à l'adaptation à plusieurs maîtresses pour l'école secondaire.

«Les enfants se sentent privilégiés d'avoir deux maîtresses.»

Ecueil à éviter

Fatigue plus grande due aux exigences au rythme de travail accentué.

3.4. Parents

Satisfaction des parents manifestée lors de réunions ou d'échanges.

4. Conclusion

En prenant en compte les conditions préalables de réussite et au vu des rapports

des autorités scolaires et des enseignantes actuellement concernées, on peut postuler que le principe de l'enseignement en duo s'avère très positif et doit être intensifié.

A L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS PRIMAIRE

Hugues Plomb, président

Cent-vingt membres de l'AEP assistaient le 6 mai dernier à Glovelier à l'assemblée générale extraordinaire présidée par René Froidevaux. A l'ordre du jour, la nomination d'un nouveau président en remplacement de Pierre Ielmi, démissionnaire. Hugues Plomb, instituteur à Boncourt, membre du Bureau exécutif de la SPR, a été élu par acclamations à cette fonction.

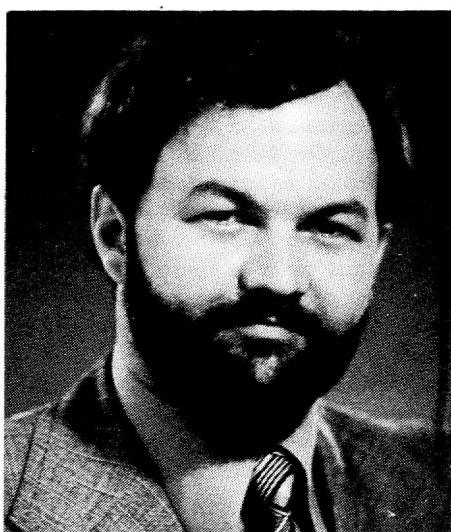
3. Propositions

5.1. Admettre le principe d'intensifier cet enseignement en duo, d'entente avec le chef du Département.

5.2. Donner connaissance de la présente synthèse au SEJ et lui soumettre nos intentions.

5.3. Elaborer des recommandations à l'intention des enseignants et des commissions d'école en précisant les préalables et en faisant état de la satisfaction manifestée par les personnes qui ont déjà tenté l'expérience.

Le responsable de l'enseignement primaire: Jean Sommer



Dans la discussion qui suivit la partie officielle de l'assemblée, partisans et opposants de l'expérimentation de l'allemand en 4^e année présentèrent leurs arguments. Les premiers estiment que les conditions actuelles (horaires surchargés, manque de préparation des maîtres à l'enseignement de cette langue) doivent nous inciter à refuser l'expérimentation projetée. Les seconds jugent que l'enseignement de l'allemand se fera de toute façon, et qu'il vaut mieux que nous expérimentions nous-mêmes plutôt que de recevoir des appréciations venues d'ailleurs.

Il ne s'agissait pour l'heure que d'une approche du problème, mais les prises de position déjà bien marquées laissent augurer d'une belle empoignade lorsque le moment sera venu de prendre une décision définitive.

A. Babey



la navigation utilitaire et de plaisance à voile, à vapeur, à moteur

la pêche un métier
les sciences faune, végétation, plancton, géographie, vents, travaux de F.-A. Forel archéologie (statue celte)

les arts œuvres d'A. Hermanjat

Exposition temporaire:

1820-1920

Le Léman, carrefour des transports

Diligences - barques à voiles latines - bateaux à roues - premiers chemins de fer à vapeur - trains à crémaillère - funiculaires

Les musées de Nyon (Château - Maison du Léman - Basilique romaine) sont ouverts:

1.4-31.10: chaque jour 9-12 h et 14-18 h

Hors saison: 14-17 h (lundi fermé)

Mi-décembre - mi-janvier: relâche annuel

Sollicité par le Comité de l'AEP, Hugues Plomb devait déclarer qu'il acceptait cette fonction comme un service à rendre aux enseignants primaires, à l'heure où, non seulement dans le Jura, on tend à réaliser des économies «sur le dos de l'école». L'AEP (qui rappelons-le, est, avec ses 385 membres, la plus forte section du SEJ) doit être un des piliers forts du SEJ, poursuivit le nouveau président. Elle doit à court terme lutter contre la fermeture des classes et à long terme modeler les structures de l'Ecole jurassienne. L'AEP sera un lieu de rencontre où l'on partage soucis et expériences.

Pierre Ielmi fut remercié pour son dévouement. Il fut rappelé qu'il avait accepté ce poste, à la création du SEJ, alors que personne ne s'y intéressait. Avec la passion qu'on lui connaît, il mit sur les rails l'Association des maîtres primaires, la dotant de statuts et œuvrant avec son comité à lui donner la place à laquelle elle avait droit au sein du syndicat.

Dans son rapport préliminaire, Pierre Ielmi avait remercié les membres du comité pour leur disponibilité. Il avait mis l'accent sur les difficultés de découvrir les bonnes volontés suffisantes à occuper les trente postes qui revenaient à l'AEP dans de nombreuses commissions.

L'assemblée désigna Roger Greppin comme suppléant vérificateur des comptes et entendit un court rapport de Philippe a Marca sur le travail du groupe qui s'occupe des classes à degrés multiples.

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

La fortune du SEJ

Le Comité central s'est réuni, le 17 avril, sous la présidence de Paul Möckli. Bien entendu, les moments chauds de cette rencontre ont été les problèmes touchant les suppressions de classes et d'écoles, les classes à degrés multiples, les gratifications d'ancienneté, le chômage, l'indexation de salaire. Ces objets, qui recueillent toute notre attention et qui doivent trouver une solution à court ou à moyen terme, ont été largement traités dans cet organe. Nous n'y reviendrons pas pour l'instant.

Mais encore:

— Le CC a admis les modalités de partage du Centre d'information pédagogique entre la SEJB et le SEJ, après un rapport présenté par Jean-Jacques Farine. La fortune totale s'élève à Fr. 25 220.—, la part de la SEJB étant de 13 518.— et celle du SEJ à 11 701.— (clef de répartition tenant compte des membres SPJ à fin 1978).

— Il a décidé de distraire de la fortune du SEJ un montant de Fr. 100 000.— et d'en constituer un dépôt à terme auprès de la Banque Cantonale Jurassienne, et d'étudier la possibilité de placer Fr. 100 000.—, auprès de la même institution, en obligations de Fr. 10 000.—.

B.

Les bonnes et les mauvaises communes

Les maires PDC du canton, réunis en assemblée, ont contesté la législation actuelle qui veut que les communes ne paient pas leur participation aux dépenses scolaires d'après le nombre de classes qu'elles abritent, mais d'après le nombre d'élèves. (Les journaux.)

Ce qui devait arriver est arrivé! A force de manier des chiffres et des statistiques (tout le monde sait aujourd'hui que la statistique est une forme du mensonge), on en est arrivé à des simplifications hasardeuses, à des comparaisons absurdes. A lire entre les lignes du communiqué des maires PDC, on constate qu'il existe deux sortes de communes, celles qui gèrent bien l'école et les autres. Les premières, les bien gérées, sont celles dont l'effectif des classes est de 25 élèves. Les autres coûtent trop cher. Elles n'ont qu'à s'aligner... ou à payer. Voilà où l'on en arrive en suivant les technocrates simplificateurs, les calculateurs froids et insensibles.

Car c'est oublier que nous vivons dans un pays dont les structures géographiques, démographiques, sociales, ne s'accommode pas de données rigides. C'est oublier que sa population veut garder la diversité qui fait son charme et son identité. C'est oublier que l'Etat jurassien est basé sur la solidarité et pas uniquement sur la rentabilité. Les communes doivent être solidaires. Les plus riches doivent aider les plus pauvres. Faut-il que les petites communautés paient plus cher parce qu'elles veulent conserver leur école? Faut-il qu'aux nombreux désavantages de la «petitesse», de l'éloignement, du manque d'attractivité, on ajoute encore celui-là?

Toute notre société est basée sur la solidarité, les plus riches payant plus d'impôts que les plus pauvres. Pourquoi vouloir instaurer (ou restaurer?) un système différent

entre les communautés? Qu'on admette alors que chaque citoyen paie la même redevance pour l'instruction publique de son enfant, pour l'utilisation des mêmes routes, pour la jouissance du même éclairage public. Qu'on admette que le célibataire et le couple sans enfant ne paient rien pour l'instruction publique?

Ce qui me fait peur, dans cette affaire, c'est que, peut-être au nom d'un certain patriotisme, peut-être par ignorance des choses, en voulant se débarrasser des lois bernoises, on retombe dans des normes que les Bernois avaient abandonnées il y a une décennie parce qu'après dix autres décennies, ils avaient enfin constaté qu'elles étaient antisociales et injustes. Le progrès social des peuples, dès qu'ils recouvrent leur indépendance, doit-il recommencer à zéro?

A. Babey

Un cas de non-réélection

A Bourrignon, les deux enseignants — un instituteur et une institutrice — n'ont pas été réélus par l'assemblée communale. L'enseignante est membre du SEJ. Le Comité central l'a reçue. Après l'avoir entendue et avoir recueilli d'autres informations qui tendent toutes à démontrer qu'aucun reproche ne peut lui être adressé dans sa fonction pédagogique, le CC a décidé de lui apporter son soutien total. Il entreprendra toutes les démarches utiles afin d'assurer sa réélection, ceci en plein accord avec l'intéressée.

B.

L'Association des maîtresses d'ouvrages s'inquiète

Le 8 mai dernier, le Comité central a reçu à Glovelier le comité in corpore de l'Association des maîtresses d'ouvrages. Nos collègues s'inquiètent. A la suite d'une enquête effectuée auprès des 42 titulaires, il a été constaté que sur les 1218 leçons hebdomadaires qui pourraient être dispensées, seules le sont 620! Il y a bien sûr la dénatalisation et le départ des familles étrangères contre lesquels on ne peut rien, mais nos collègues voudraient que le regroupement de classes, tel qu'il est en train de s'effectuer, ne vienne pas ajouter à la situation de chômage partiel qui est le lot de la majorité d'entre elles.

Vingt maîtresses d'ouvrages seulement donnent plus de 15 leçons par semaine. Si beaucoup, parmi celles-ci et parmi les autres, sont satisfaites de leur statut, il s'en trouve dix-sept (soit le 40%) qui désirent augmenter leur pension. Or, la politique des autorités scolaires ne va guère dans ce sens. Ecoutez nos collègues: «Dans un

premier temps, le Département de l'éducation a décidé de regrouper les classes d'ouvrages dont l'effectif était inférieur à 8 élèves. Or, dans une commune, on a regroupé des classes comptant 9 élèves. On nous a alors précisé que «la fourchette pédagogique idéale» serait de 10 à 16 élèves, ce qui revient à dire qu'il faudra atten-

dre d'avoir 20 élèves par classe pour la dédoubler. Nous considérons que de telles décisions ne sont ni pédagogiques ni idéales.

»Contrairement à d'autres disciplines scolaires, l'enseignement des ouvrages est avant tout pratique. Chaque élève doit être conseillée et corrigée individuellement. Par conséquent, plus le nombre d'élèves augmente, plus la disponibilité que la maîtresse doit avoir envers chaque élève diminue. Ce qui engendre une perte de temps pour l'élève, d'où risque d'ennui, de désintérêt et souvent de problèmes de discipline. De plus, la possibilité de contact humain et affectif entre l'élève et l'enseignant se trouve gravement remis en question. Nous avons choisi d'être des enseignantes avec toutes les notions éducatives et humaines que ce terme implique. Par conséquent, nous nous élevons fermement contre le fait de n'avoir d'autres possibilités de relations avec nos élèves que par leurs ouvrages et par des mesures disciplinaires.

»Actuellement, le programme a l'avantage d'être conçu de manière à ce que chaque élève ait la liberté de choisir l'ouvrage qui lui plaît. Avec des effectifs de 18 à 20 élèves, la liberté de choix tendra à disparaître. Considérant que l'enseignement des ouvrages peut et doit rester attractif pour nos élèves, nous nous opposons fermement aux effectifs surélevés que l'on voudrait nous imposer.»

Le regroupement des classes à effectif jugé trop faible par le département et l'introduction des ACM va faire perdre 63 leçons aux maîtresses titulaires. La compensation est maigre, puisque seules 6 leçons sont mises en postulation pour la prochaine année scolaire.

Pour pallier les pertes de leçons, l'association émet les propositions et revendications suivantes:

- obtenir le droit d'enseigner les ACM;
- instituer des cours à option mixte étendus à tous les degrés;
- assurer le recyclage obligatoire par des maîtresses d'ouvrages;
- travailler avec des effectifs adéquats soit:

	minimum d'élèves	maximum d'élèves
classe à 1 degré	8	16
classe à 2 degrés	7	14
classe de 3 à 5 degrés	6	12
classe unique	5	10

- pour l'avenir, conserver les leçons acquises dans les grilles horaires à l'école primaire et à l'école secondaire (CIRCE II et CIRCE III).

Le Comité central du SEJ, au cours d'une prochaine entrevue avec les représentants du Département de l'éducation, défendra les revendications de l'Association des maîtresses d'ouvrages, pour autant qu'elles ne préteritent pas les autres secteurs de l'enseignement.

A. Babey

À L'AMsj

Geste en faveur des handicapés

Lors de sa dernière assemblée générale, l'Association des maîtres secondaires décida de verser le montant des cotisations annuelles 1979 à une œuvre de bienfaisance. Ce montant vient d'être versé, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfance, à l'Association jurassienne de parents de handicapés physiques ou mentaux qui a son siège à Delémont, et ce en faveur de l'opération «Rachat de la maternité de Boncourt».

Dans sa réponse à notre envoi, la présidente de la commission pour l'étude d'une institution à Boncourt en faveur des handicapés profonds nous précisait que le don de l'AMsj était le premier en date. Espérons qu'il sera suivi de beaucoup d'autres !

Pour le comité de l'AMsj:

Francis Ménès

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Jura bernois

LA SPR UNE ET DIVERSE Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire

Avant 1976, le Jura bernois, comme la plupart des régions de notre pays, connaissait la pénurie des enseignants. On ne parlait pas à l'époque d'enseignement à mi-temps, quand bien même quelques collègues se contentaient d'un poste partiel.

Mais, l'apparition de la pléthora a permis «l'enseignement en duo» ou le travail à mi-temps dans l'enseignement. Cette nouveauté pour l'école primaire existait depuis longtemps déjà dans d'autres degrés où les enseignants sont nommés pour un nombre d'heures déterminé dans certaines disciplines.

La crise économique et la pléthora ont contraint certains enseignants à se maintenir plus longtemps dans leur fonction. Auparavant, les changements de profession étaient fréquents et il n'était pas rare que des collègues, en particulier des femmes, quittent momentanément la profession. Ils pouvaient alors, sans trop de difficultés, s'engager ailleurs ou revenir plus tard à l'enseignement.

Dès 1976, nous avons assisté au phénomène inverse : les enseignants ne quittaient la profession qu'en dernière extrémité, et ceux qui l'avaient quittée momentanément, cherchaient à y rentrer le plus vite possible. Il est clair que cela ne faisait qu'accentuer la pléthora naissante.

C'est alors que certains collègues ont voulu garder un contact avec l'enseignement, tout en bénéficiant d'un programme réduit.

Dispositions légales: il n'y en a aucune. Cette forme d'enseignement, au niveau primaire, n'est pas prévue dans la loi.

Cependant, pour lutter contre la pléthora, les autorités scolaires se sont montrées compréhensives et ont généralement admis ce mode de faire. Un tel enseignement — deux enseignants pour une seule classe — requiert toutefois l'assentiment des autorités scolaires locales et de la Direction de l'instruction publique. Remarquons cependant qu'il est loin de se généraliser puisque, dans la partie française du canton de Berne, il n'y a qu'une dizaine de classes concernées (3-4 % des classes de langue française). A remarquer aussi que, pour l'instant, il n'y a que des femmes — pour des raisons peut-être compréhensibles — qui pratiquent cette forme d'enseignement.

Dans ces cas, la totalité des heures d'enseignement est répartie à bien plaisir, avec l'accord de l'inspecteur, entre les deux collègues. Pour bénéficier d'une nomination définitive, chaque enseignant doit avoir un pensum d'au moins 14 heures pour 39 semaines d'école.

Avantages et inconvénients

On peut y trouver aussi bien des avantages que des inconvénients, les uns compensant souvent les autres. La réussite dépend essentiellement des collègues concernés et nous nous garderons bien d'en tirer quelque conclusion définitive.

Avantages:

- Parmi les avantages, citons, en premier lieu, la lutte contre le chômage. L'enseignement en duo permet à un plus grand nombre de collègues d'être engagés et d'éviter ainsi le chômage.
- L'enseignement en duo exige des enseignants une collaboration très étroite. Les enseignants étant davantage disponibles, il en résulte souvent une préparation meilleure.
- Le résultat est que parfois le rendement est meilleur que dans les classes qui n'ont qu'un maître.
- Pour certains enfants, cette forme d'enseignement se révèle bénéfique. Le fait d'avoir deux maîtres peut être un stimulant. A un maître très exigeant succédera, peut-être, un maître «plus gentil». Ce peut être un facteur d'équilibre pour certains.

Inconvénients:

- Aucun des enseignants n'a un poste complet : un tel système ne saurait permettre à l'enseignant une indépendance totale. Ce n'est qu'un palliatif au chômage.
- L'enseignant doit s'imposer certaines contraintes et certains inconvénients : horaire irrégulier, choix limité de branches (l'enseignant préférerait peut-être telle ou telle branche qu'il a dû céder à son collègue).
- Un des maîtres étant le responsable de la classe, l'autre peut se sentir moins concerné, en particulier par tous les problèmes.

mes qui ne touchent pas son enseignement proprement dit.

- *En cas de démission de l'un des titulaires, il est parfois difficile de reformer « le couple », de trouver le maître « qui convienne ».*
- *Un tel enseignement peut être un facteur d'insécurisation pour certains enfants : ils sont partagés entre deux maîtres et manquent de référence.*

Situation de l'emploi

Au point de vue financier, un tel enseignement ne pose pas de problèmes particuliers. Chaque enseignant est rétribué en fonction du nombre d'heures d'enseignement.

Garantie de l'emploi: *pour autant qu'ils enseignent suffisamment de leçons (minimum 14 heures), les deux enseignants peuvent être nommés définitivement et bénéficier ainsi d'une situation stable.*

Caisse d'assurance: *C'est ici que peuvent se présenter certaines difficultés. Les cotisations à la caisse d'assurance (caisse de retraite) sont fonction du traitement. A moins qu'il n'ait payé des cotisations calculées sur le traitement d'un poste complet — ce qui est pratiquement impensable — l'enseignant n'a droit qu'à une retraite calculée sur un demi-poste.*

Ce qu'en pense la Société des enseignants bernois

Il est évident que la SEB ne peut que soutenir tous les efforts entrepris en vue de combattre le chômage, y compris ceux qui visent à créer des demi-postes. Si cette solution permet de lutter contre le chômage, elle présente toutefois des dangers. Tant que le nombre de tels postes est limité, la situation n'est pas grave, mais s'ils devaient se généraliser, les syndicats devraient peut-être réagir.

Ne prétendrait-on pas, dans certains milieux de la population : « L'enseignant est très (trop) bien rétribué, puisque certains peuvent se contenter d'un demi-poste. Il n'y a donc aucune raison de revaloriser les traitements. » Une généralisation pourrait, d'autre part, conduire à une certaine dépréciation du travail de la femme. On pourrait dire : « C'est une femme, elle peut se contenter d'un demi-poste. »

Nous devons lutter contre ces dangers. Tous les enseignants, hommes ou femmes, ont les mêmes droits. Tous ont droit à un emploi complet.

Comme on s'en rend compte, l'enseignement à mi-temps peut être une excellente chose qui permet une plus grande liberté aux enseignants. Il comporte cependant des dangers, à nous de veiller au grain.

Yves Monnin

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 23 avril 1980

Présidence : Jacques Paroz

Communications

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, le président Jacques Paroz fait part à ses collègues de nombreuses communications :

Année de l'enfance: Dans le cadre le l'« Année de l'enfance », l'Université populaire jurassienne a mis sur pied diverses manifestations auxquelles les enseignants ont été plus ou moins associés. Dans une lettre qu'elle adresse à la SEJB, l'UP demande aux enseignants du Jura bernois un soutien financier. Après en avoir discuté longuement, la Société des enseignants du Jura bernois se déclare disposée à collaborer à certaines entreprises. Elle s'oppose cependant à verser simplement de l'argent sans savoir avec précision à quel but il sera affecté. Elle demande donc à l'Université populaire jurassienne de lui faire des propositions concrètes. Le CC examinera toutes les demandes qui lui seront présentées et décidera, de cas en cas, de quelle manière (financière ou autre) il peut contribuer à soutenir les projets.

Assemblée extraordinaire de la SEJB: A propos des rélections dans le Jura bernois et, en particulier, à propos de ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire Rottet », certains enseignants ont demandé la convocation d'une assemblée extraordinaire de la SEJB.

Le CC/SEJB estime cependant que la nécessité d'une telle assemblée ne se justifie pas pour l'instant et qu'elle pourrait, au contraire, durcir les positions dans certains cas encore en suspens. Les enseignants seront informés en temps voulu des différents problèmes de rélections qui se sont posés. S'il s'avérait nécessaire de réunir une assemblée générale, le CC/SEJB ne manquerait pas de le faire en temps opportun.

Initiative « Encourager au lieu de sélectionner »: Le Parti socialiste autonome et certains partis de gauche ont lancé, dans le canton de Berne, une initiative populaire intitulée, de façon séduisante, « encourager au lieu de sélectionner ». Ces partis demandent actuellement le soutien de la SEJB.

Le CC/SEJB décide cependant de ne pas entrer en matière et de répondre négativement aux promoteurs de l'initiative. La SEJB n'a pas été consultée avant le lancement de l'initiative qui remet en cause les structures scolaires et peut porter préjudice à certaines catégories d'enseignants. Une

liberté totale est laissée à chacun de s'engager individuellement.

Education physique: Par leur président, M. Jacques Simonin, les maîtres de gymnastique du Jura bernois font part de leurs soucis face à l'avenir. Les projets de nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les cantons envisagent de transmettre aux cantons certaines compétences nouvelles, en particulier les compétences concernant l'enseignement de l'éducation physique. L'AEP SJ (Association d'éducation physique scolaire du Jura bernois) demande à la SEJB d'intervenir auprès des instances cantonales afin que l'enseignement n'ait pas à souffrir des nouvelles dispositions. Cette requête a été transmise à la SEB qui en tiendra compte dans sa prise de position à propos des modifications envisagées.

Age d'entrée à l'école: Les enseignantes bernoises du degré inférieur et des classes enfantines demandent que l'âge d'entrée à l'école soit reporté du 31 juillet, sinon au 31 décembre de l'année précédente, du moins au 31 mars. Cette demande est portée à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Société des enseignants bernois avec la Direction de l'instruction publique. Le canton de Berne envisage actuellement, pour la partie alémanique, de déplacer le début de l'année scolaire après les vacances d'été. Afin de ne pas compromettre l'issue du scrutin, il est probable que la demande des enseignantes romandes sera examinée plus tard, après que tous les milieux intéressés (enseignants et parents) aient été consultés.

Economie familiale: Les enseignantes en économie familiale ont fait parvenir deux requêtes qui ont été transmises à la Direction de l'instruction publique :

Cours de cuisine pour garçons: Il est souhaitable que les cours de cuisine, actuellement réservés aux jeunes filles, soient ouverts aux garçons. Jusqu'à présent, la législation scolaire ne le permettait pas. La nouvelle législation, qui sera soumise au peuple le 8 juin, supprime cette inégalité de traitement entre les garçons et les filles. Les commissions chargées de la révision de plans d'études tiendront compte de cette évolution et feront en sorte que les garçons bénéficient des mêmes « avantages » que les filles.

Leçons de diététique: Les maîtresses en économie familiale s'émeuvent du fait que certains membres de la section du Jura bernois de la Fédération romande des consommatrices envisagent d'introduire des cours de diététique dans les écoles. Interrogée à ce sujet, la Direction de l'instruction publique déclare n'en rien savoir. Elle fait remarquer que seules les leçons prévues au plan d'études peuvent être organisées à l'école et rendues obligatoires. Elle veillera à ce que ces dispositions légales soient respectées.

Le secrétaire adjoint de la SEB informe rapidement les collègues de la SEJB de diverses décisions prises par la Société des enseignants bernois ou par la Direction de l'instruction publique:

Comité cantonal de la SEB: Contrairement aux informations données précédemment, il faudra une institutrice pour remplacer Pierre Chausse au Comité cantonal de la SEB. La représentation des enseignants au Comité cantonal est, en effet, déterminée de façon très stricte par les statuts. Il s'agit d'éviter que certains groupes ne soient pas représentés. Le CC/SEJB souhaite que ce soit la section de Moutier qui délègue cette enseignante au CC/SEB.

Remplacement en cas de mandats officiels: Le Conseil exécutif a rejeté la demande de la Société des enseignants bernois en ce qui concerne l'indemnisation des enseignants appelés à remplir des mandats officiels (députés, juges, etc.). La SEB se déclare non satisfaite de la réponse du gouvernement et reviendra à charge. Actuellement, les jetons de présence d'un député au Grand Conseil ne suffisent pas, et de loin, à couvrir les frais de remplacement. Cette situation crée une inégalité entre les enseignants et les autres fonctionnaires. Les enseignants ont l'obligation de se faire remplacer, alors que ce n'est pas le cas pour les autres fonctionnaires. La SEJB soutient les efforts de la SEB et souhaite qu'une meilleure réglementation soit aussi trouvée pour les enseignants travaillant dans des commissions.

«Stage linguistique» dans le Jura bernois

17 jeunes collègues de langue allemande, actuellement en chômage, sont en «stage» dans le Jura bernois. Il s'agit pour eux d'apprendre à connaître une autre région et une autre mentalité et de faire leurs premières armes dans l'enseignement.

Signalons que les collègues d'accueil du Jura bernois se sont mis spontanément et sans rétribution à disposition. De toutes tendances politiques — aussi bien séparatistes qu'antiséparatistes — ils veulent prou-

ver que la solidarité entre enseignants n'est pas un vain mot. Les premiers contacts que nous avons eus avec eux prouvent que ce «stage» est un plein succès. Aussi bien les enseignants que les stagiaires sont d'avis que l'expérience devrait être renouvelée.

Fédération des communes du Jura bernois

Le groupe «Animation» de la Fédération des communes du Jura bernois envisage l'organisation de différents concours destinés à intéresser la jeunesse aux activités culturelles du Jura bernois.

La Société des enseignants du Jura bernois ne peut que se féliciter d'un tel projet et recommande à ses membres d'y participer activement. Les différentes sections délégueront chacune un membre dans le groupe de travail.

Assemblée des délégués de la SEJB

Pour la première fois, la SEJB convoquera son Assemblée des délégués. La séance aura lieu le mercredi 21 mai. Les délégués auront notamment à discuter les points suivants:

- Constitution de l'Assemblée des délégués et nomination du bureau.
- Comptes 1979 de la SEJB.
- Budget 1980 de la SEJB et cotisations.
- Règlement des indemnités.
- Préparation de l'Assemblée des délégués de la SPR.
- Assemblée préalable des délégués de la SEB.

Le secrétaire: Yves Monnin

SOCIÉTÉ DES ENSEIGNANTS BERNOIS

Sornetan — Mise au boycott

La mise au concours du poste d'instituteur de Sornetan n'étant justifiée par aucune raison pédagogique ou aucun manquement grave de M. Rottet, la Société des enseignants bernois a décidé

LA MISE AU BOYCOTT DU POSTE

La SEB invite tous les candidats possibles autres que M. Rottet à ne pas postuler le poste vacant.

Elle se permet de rappeler les dispositions de l'art. 12 de ses statuts:

«Est exclu de la Société des enseignants bernois quiconque agit contrairement aux intérêts de la Société et du corps enseignant en général et contrevient, en particulier, aux dispositions du règlement sur la protection des sociétaires en cas de non-réélection injustifiée,...

Celui qui brise un boycott perd à jamais la possibilité d'appartenir à la Société.»

Le Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, à Berne, est à disposition pour de plus amples renseignements. (031) 22 34 16.

Berne, le 20.5.1980

Comité cantonal de la SEB

Projet pilote SEB-SEJB

ENSEIGNANTS ALÉMANIQUES SANS PLACE
EN STAGE LINGUISTIQUE DANS LE JURA BERNOIS

Historique

Durant la période du 21 avril au 14 mai 1980, dix-huit collègues de la SEJB ont accueilli dans leur classe, pour une durée de trois semaines, 17 jeunes enseignants sans place de la partie alémanique du canton de Berne.

C'est en 1978 déjà que cette idée de stage linguistique a germé dans l'esprit de quelques collègues alémaniques. A fin novembre 1979, le projet étant au point, M. Heinrich Riesen, secrétaire au perfectionnement de la SEB, nous demandait s'il nous était possible d'y collaborer. Il convenait d'agir vite puisque, cette action devant démarrer à la rentrée d'avril, il fallait avertir l'ensemble du Comité central SEJB et envoyer une lettre aux enseignants du Jura bernois pour les inviter à participer à la réalisation pratique du projet. Je me plaît à relever ici que le nombre d'inscriptions a pleinement répondu à nos espoirs et que nous avons reçu l'accord de 8 institutrices et 10 instituteurs, jeunes et moins jeunes, de toutes tendances. Cela montre clairement l'intérêt porté par le corps enseignant à cette expérience sans précédent.

Parallèlement à nos démarches, une circulaire était adressée aux classes terminales des Ecoles normales alémaniques du canton et suscitait l'inscription de 51 jeunes, parmi lesquels, il convient de relever, un seul garçon ! Les institutrices ont donc actuellement beaucoup plus de difficultés à trouver une place que leurs collègues masculins, pour une quantité de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici.

Le choix — auquel il fallait bien se résoudre ! — a été effectué en tenant compte de la date d'inscription et de la disponibilité de ces collègues, certains pouvant encore être nommés ou être appelés à assumer des remplacements. Enfin, la SEB a décidé de prendre à sa charge les frais de cette expérience (pension, déplacements, etc.) et a attribué une somme de Fr. 10 000.— à cet effet. Quant à la DIP, elle est intervenue auprès des autorités scolaires de la région afin de faciliter les opérations, et a soutenu le projet.

Forme du stage

Ce projet, même s'il est modeste et limité, constitue l'une des mesures prises pour lutter contre le chômage des enseignants. Il fait appel à la collaboration et à la solidarité active de nos collègues. Basé sur le volontariat, il a pris la forme d'une expérience locale pour ce premier essai : vallon de St-Imier et vallée de Tavannes.

Ses buts sont multiples : offrir aux stagiaires l'occasion d'un perfectionnement personnel, en se familiarisant avec le français, en prenant contact avec le milieu scolaire et en donnant quelques leçons, mais aussi en faisant connaissance avec une région, ses habitants, ses us et coutumes, ses problèmes spécifiques. Nous avons voulu que ce stage se déroule dans un climat amical et détendu, dépourvu de contraintes et donnant une large place au dialogue : il est toujours enrichissant pour des gens de cultures différentes d'apprendre à se connaître, à s'apprécier et à se comprendre.

Il convient de préciser que ce stage n'apporte aux participants aucun avantage matériel ou certificat pédagogique : nous n'en avons pas la compétence. Nous espérons seulement que nos collègues alémaniques en auront retiré une satisfaction personnelle et auront vécu une expérience intéressante.

Diverses rencontres ont également été organisées : à Sonceboz (présentation de la SEJB et de la SPR), à Malleray (visite d'une ludothèque), à Biel (visite de l'Ecole normale, historique biennois, Musée Schwab) et à St-Imier (visite de Longines, présentation de la FJB, Fédération des communes du Jura bernois). Bien sûr, les enseignants d'accueil ont aussi emmené leur(s) stagiaire(s) en excursion... en fonction des conditions atmosphériques qui, on peut le dire, n'ont pas été des plus fameuses au cours du stage ! Mais toutes ces activités ont permis à nos jeunes collègues de faire connaissance avec certains aspects de notre région, hors du milieu scolaire.

Il est encore trop tôt pour analyser tous les éléments de cette première expérience, mais je crois pouvoir dire qu'elle a été positive : tant les enseignants d'accueil que les stagiaires et les élèves semblent enchantés et tout prêts à « remettre ça » si l'occasion s'en présente une autre fois !

Vision d'avenir

Il s'agira tout d'abord de procéder à l'évaluation de ce premier essai, en tenant compte des remarques et critiques des divers partenaires qui y ont participé, notamment en ce qui concerne la période la plus favorable, le contenu et la durée du stage, les conditions d'hébergement, le financement, la participation de l'Etat, la rétribution des stagiaires. Nous devrons également en discuter avec les offices de chômage : les règlements actuels ne leur ont

pas permis de verser des indemnités aux stagiaires, parce que ceux-ci étaient indisponibles pendant ces trois semaines.

Pour l'avenir, nous envisagerons plusieurs développements éventuels : stage de collègues du Jura bernois dans la partie alémanique du canton ; possibilités de mise sur pied d'actions semblables en collaboration avec la Romandie. Pour l'instant, il s'agit avant tout de lutter contre le chômage ; mais rien n'empêche de penser que de tels stages pourront être inclus, sous une forme qui reste à déterminer, dans l'éventail de cours offert par les centres de perfectionnement.

Il me reste encore une tâche bien agréable à remplir. J'aimerais, en guise de conclusion, au nom de la SEJB et de la SEB, remercier très chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette action : les enseignants d'accueil qui se sont mis à disposition avec une spontanéité très sympathique, les collègues qui ont collaboré au déroulement des diverses rencontres, les autorités scolaires et la population qui ont facilité la tâche des organisateurs et des stagiaires ! Un amical merci et surtout nos meilleurs vœux vont aussi à nos collègues alémaniques pour leur participation très ouverte et active à ce stage ! Puissent-ils — et je pense ici plus particulièrement aux institutrices — trouver rapidement un poste de travail à leur convenance et avoir eux aussi «leur» classe !

J. Paroz

Education physique et sport

Arosa, du 7 au 12 avril 1980

Le lundi de Pâques, 26 collègues se retrouvaient à Arosa pour participer à un cours de ski de printemps. Le temps gris et peu engageant incitait aux plus grands doutes. Qu'allait-on trouver sur ces hauteurs grisonnes ? Ce fut tout d'abord un éventail de neiges les plus diverses : de la poudreuse la plus hivernale à la neige de printemps la plus ramollie.

Mais, surtout, ce fut un accompagnement très réussi : à la tête, l'inspecteur M. H. Girod et son épouse s'évertuèrent à satisfaire les goûts les plus divers et laissèrent une liberté d'action telle qu'elle en étonna d'aucuns. Ensuite, la virtuosité pédagogique et sportive, comme la gentillesse des deux instructeurs Daniel Bachmann et Marcel Cattin firent le reste.

Il ne restait que le soleil qui boudait encore. Mais devant une telle conjugaison, il céda et envahit les pistes à ne plus savoir comment s'en protéger. Les nez rougirent, les couches de crème protectrice n'enrayèrent plus rien du tout. Le festival de ski de printemps était là, plus vrai que sur les cartes postales...

Merci à tous ceux qui permirent aux participants de vivre cette belle semaine.

J.W.

LA SPR UNE ET DIVERSE Le travail à mi-temps dans 'enseignement primaire

Partie française: 38 personnes + 1 personne dans l'enseignement spécialisé.

Partie alémanique: 14 personnes.

Les personnes qui exercent une activité à mi-temps sont engagées aux mêmes conditions que la personne travaillant à plein temps: leur statut est le même. La rémunération, la prévoyance sociale etc., sont proportionnelles à leur temps de travail.

Les personnes qui exercent une activité inférieure à un mi-temps sont désignées comme remplaçants. Leur engagement est réglé par un contrat de droit privé: base de salaire différente, délai de résiliation 1 mois. La possibilité de travailler à mi-temps ne peut être envisagée que si un nombre de conditions préalables sont remplies: conception identique des buts de l'école, identité de vue dans le choix des méthodes pédagogiques. En aucun cas les élèves ne doivent pâtir de la situation. Il serait inconcevable de placer en début d'année deux personnes ne s'étant jamais rencontrées. Il serait également faux de croire que le travail à mi-temps représente la moitié du travail à plein temps. Au contraire, il exige de fréquentes entrevues entre les deux maîtres et avec les parents.

Aussi l'instruction publique demande-t-elle aux deux intéressés de s'engager par écrit à travailler en commun et en accord.

Dans le canton, je pense que l'on peut dire que le mi-temps se porte bien. Chaque classe présente ses difficultés, aussi serait-il injuste d'incriminer le mi-temps face à des difficultés, ou face à une classe pénible.

CONCLUSION

Il n'est guère possible de définir clairement les raisons qui poussent une personne à s'engager à mi-temps. Disons que 50% le font par nécessité et les autres par option. (Je parle ici pour le canton de Fribourg.)

L.K.

Comité cantonal: informations

— le résultat des questionnaires ENBIRO sera communiqué dans le prochain numéro;

- un reflet de la journée pédagogique du 16 mai sera donné dans le prochain numéro;
- la section de la Broye a élaboré un questionnaire pour sa propre section; il porte sur les points suivants:
 - notes semestrielles;
 - le troisième demi-jour de congé;
 - la représentation des enseignants au sein des commissions scolaires;
 - les notes d'enseignement biblique.

L.K.

Tel se dresse le décor de Frisco-City qui hanta mon sommeil de la nuit dernière.

Je rencontrais Mère-Grand qui me confia: «Savez-vous, tout est bizarre dans Frisco-City. L'année dernière, on ne jurait que par le vert; le slogan publicitaire «Tout le monde au vert» était placardé sur tous les murs de la ville. Le roi de Frisco-City recommandait d'emmener les écoliers dans la nature: «Rien de plus enrichissant que les expériences prises sur le vif». On rencontra des bambins attentifs et avides de savoir au creux des talus, au sommet des collines. Un groupe plus génial fit preuve d'une audace délicieuse: il proposa un voyage d'études riche de découvertes et d'expériences, couronnant six années de travail intensif et marquant le passage du degré primaire au degré secondaire... on aurait exploré des gorges, visité une fabrique de chocolat, une usine électrique, un musée, etc., et tout cela pour le prix modique de 20 francs légers!»

La réponse du roi bouleversa Frisco-City, il déclara: travail intensif jusqu'à la dernière seconde de l'année scolaire, respect absolu de l'application du programme...

Mère-Grand hocha tristement la tête: «Eh oui, les temps changent», tandis que le garçon repassait en criant: «Marmelade à gogo...»

Lucienne Kaeser

Marmelade à gogo

Tandis que le chanteur Gros Minet hurlait: «Les temps changent...», le jeune supporter Titi braillait: «Allez les verts, allez les verts...» et un garçon tiré à quatre épingle circulait parmi la foule et lança: «Marmelade à gogo... marmelade à gogo...»

Le bégaiement - Etiologie - Techniques de rééducation

CONFÉRENCE DE M^{me} TERRIER, ORTHOPHONISTE DE PARIS,
DANS LE CADRE DES CONFÉRENCES DE LA SRAPL, AU TECHNICUM
DE FRIBOURG, LE VENDREDI 21 MARS 1980

Le bégaiement est un trouble qui laisse toujours très perplexe. Lorsqu'un patient se présente à la consultation, la décision de traitement s'impose à un moment donné. L'éventail des interventions possibles est très grand:

- traitement médicamenteux;
- psychothérapie;
- psychanalyse;
- psychomotricité;
- rééducation du langage;
- simple guidance parentale;
- aucun traitement.

Comment apprécier et sur quels critères choisir?

Théorie du bégaiement

Ajurriaguerra, Diatkine, M^{me} Terrier et leur équipe ont essayé de définir une théorie du bégaiement.

Le retard moteur peut-il être responsable du bégaiement? Au vu d'études comparatives faites entre des enfants bégues, d'autres ayant un retard de parole et d'autres n'en ayant pas, le retard moteur serait un facteur aggravant mais ne serait pas une cause spécifique.

La mauvaise latéralisation. On parlait de gaucherie contrariée; c'est la mauvaise latéralisation plutôt que la gaucherie homogène, remarque Diatkine, qui est rencontrée fréquemment chez le sujet bégue. Le fait d'avoir une gaucherie contrariée pourrait donc être considéré comme facteur déclenchant.

Chez les sujets qui bégaien, lorsqu'il y a une mauvaise latéralisation, le processus habituel qui est d'être latéralisé vers la droite ne se passe pas. Le sujet mal latéralisé le resterait.

Difficultés de structuration temporo-spatiale. On comprend que lorsqu'il y a une mauvaise latéralisation, la conséquence en est des difficultés de structuration temporo-spatiale.

Les épreuves de rythme ne sont pas plus perturbées chez les bégues que chez les autres enfants ayant des troubles de langage. Par contre le RYTHME du LANGAGE du bégue est perturbé. C'est ici que se voit la DISSOCIATION qui se produit au moment du discours et de la parole.

Dysfonctionnement du circuit audiophonatoire qui fait que la parole est contrôlée par l'audition et que l'oreille contrôle la parole émise.

On s'est amusé à provoquer des bégaiements par des décalages entre la parole émise et la parole entendue par le sujet cela avec des magnétophones.

Mais le bégaiement observé alors est momentané et expérimental. Même si une brève amélioration pouvait être amenée par ce processus, on ne pourrait expliquer le bégaiement par une simple perturbation du circuit audiophonatoire.

Hérédité. S'il n'y a pas d'hérédité, on peut trouver des familles ayant une prédisposition aux troubles du langage.

L'environnement. Le bégaiement peut apparaître au contact de quelqu'un qui bégaye ou bafouille.

Population. Dans la population d'enfants bégues, il y a 80% de garçons. Dans l'ensemble, c'est la proportion des enfants ayant des troubles de langage mais dans les milieux où aucune perturbation n'est signalée sur le plan du langage, les proportions sont égales entre filles et garçons.

Est-ce l'intérêt plus grand que l'on porte aux garçons qui fait que l'on en soigne davantage?

Bilinguisme. Le bilinguisme est un facteur aggravant. Le fait d'apprendre une deuxième langue ne peut qu'augmenter le flou de la pensée. Les facteurs psychologiques, langue du père, langue de la mère, la dichotomie dans certains couples d'étrangers, l'un des conjoints reniant ses origines et l'autre pas... ont un impact plus ou moins perturbant sur l'enfant.

Résumons: un seul facteur, qu'il soit étiologique, neuromoteur ou fonctionnel **NE PEUT EXPLIQUER** le bégaiement. Mais quand il y a dysfonction dans ces trois domaines c'est donc un facteur aggravant auquel s'ajoutent les problèmes affectifs.

Définition du bégaiement

1. C'est une désorganisation du langage.
2. En fonction de communication, qui se manifeste en
3. répétitions, blocages, syncinésies.
4. Ceci dans un contexte de tension corporelle.
1. Il s'agit d'une espèce de **détresse verbale** mais non pas d'un retard de langage. Néanmoins dans les statistiques faites par M^e Borel Maisonneuve, plus de la moitié des enfants bégues présentent un retard de langage ou une dysphasie, ce serait comme les avatars de l'installation du langage chez l'enfant.
2. Les bégues ne bégaient qu'en situation de communication. Ils le disent eux-mêmes, la situation de communication est perçue différemment par chacun. L'un bégaye devant une salle d'auditeurs, l'autre en tête à tête... Ceci renvoie donc aux problèmes effectifs et à la relation affective du sujet au moment des premières communications avec sa MÈRE.

3. Les manifestations qu'on classe en bégaiement tonique, clonique, clonico tonique, sans compter les tics qui n'apparaissent qu'au moment de la parole jusqu'à la parésie, sont des perturbations neuromotrices qui gênent l'entourage. Elles deviennent le point de départ d'une nouvelle stratégie de la famille et d'un changement de structure du sujet.

4. **Tensions corporelles.** Le corps qui est méconnu par le bégue lui est une gène énorme. Il existe une dichotomie entre sa parole et son corps qu'il ignore. Il n'empêche que son corps est là avec son poids.

L'acquisition du langage chez un enfant

Voyons les moments où dans cette acquisition quelque chose n'a pas marché et a prédisposé au bégaiement.

On ne peut pas limiter l'étude de l'installation du langage à l'observation des étapes de l'acquisition de l'expression orale : lallation, jazzi, les premiers phonèmes, les premiers mots, les phrases de plus en plus longues.

En réalité, le langage s'établit AVANT que tout cela n'apparaisse.

Il fait appel à d'autres fonctions entremêlées : les fonctionnements

- perceptivomoteur dès la naissance
- mental
- psychique

sont indissociables de la communication de l'enfant avec les autres.

Il est bien difficile de parler du bégaiement parce que tout s'y enchevêtre : les structurations, les intégrations des données de la perception, des données motrices et cognitives de l'affection.

Il faudrait étudier tout le processus d'acquisition du langage chez l'enfant. Il est si complexe et a tant de chances de mal fonctionner à un moment donné, qu'il n'est pas étonnant qu'on ait tant de dysphasiques et de bégues.

Ce qui est étonnant c'est que l'équipement sensoriel, moteur, mental fonctionne bien chez la plupart des enfants. Cela suppose que leurs parents les considèrent comme des êtres autonomes, ont sur eux un projet valorisant, sont attentifs aux signaux émis, les perçoivent, les interprètent, leur trouvent une signification, (l'*«illusion anticipative»* selon Diatkine).

Là où la communication est totale par le corps, la voix, le sourire, le langage, l'enfant se trouve être dans de bonnes conditions mentales et psychiques pour accéder d'abord à la communication puis à la pensée linguistique et au langage.

Les étapes cognitives qu'il a franchies, par exemple :

- les oppositions entre le dedans et le dehors
- ce qui est lui et ce qui est non lui
- le moi et le non moi

vont fonder dans les prémisses du langage, les premières catégorisations indispensables lorsqu'il arrive à l'opposition, à l'objet (lui étant sujet, il découvre son premier objet, sa mère, puis d'autres objets). Il va fonder la classe de l'ÊTRE et de l'AVOIR, la classe de l'ÉTAT et de

l'ACTION, que l'on retrouve dans tous les détours d'une grammaire c'est-à-dire le CODE de notre LANGUE.

Lorsqu'il peut conserver l'identité de sa mère en l'absence de celle-ci, il peut acquérir cette continuité, cette notion de temps, indispensable pour établir une langue.

En même temps que se structurent ses connaissances, ses fondements cognitifs, son psychisme se structure dans la mesure où il peut se représenter sa mère absente. Il évitera ainsi la dépression provoquée par la séparation. Lorsqu'il peut substituer à sa mère un symbole ayant un lien direct avec elle, il accepte le symbole et prend de la distance avec cet objet même lorsqu'il n'est pas là. Cette distance va lui permettre de posséder l'objet par le nom et arriver ainsi à l'abstraction suprême.

En même temps qu'il va dénommer, c'est-à-dire privilégier tel objet, l'enfant va pouvoir découper dans l'univers qui l'entoure des tranches de signification.

Le problème des sourds est qu'ils ne privilient rien par le mot, tant qu'ils n'apprennent pas à nommer.

Par conséquent, en même temps que se structure son langage, se structure son moi et sa personnalité.

Tout ce qu'il va nommer, il va pouvoir le dispenser, toutes les émotions qu'il va nommer, il va pouvoir les contenir et il va pouvoir contenir son agressivité dans les mots et la refouler par la canalisation des mots.

Il pourra parvenir à des activités fantasmagoriques, aux jeux de langage et atteindre à un niveau riche d'implicite et de non-dit ce qui est le sommet du langage.

A travers tous ce qui vient d'être expliqué, il est visible que le langage n'est pas seulement une émission de bruits et de mots mais qu'il est le PRODUIT d'une organisation psychique de l'enfant et en même temps il organise, il fonde les circuits entre le **monde extérieur, lui-même, son psychisme et le reste**.

Il fonde sa pensée en même temps que sa pensée linguistique va lui monter son langage, échange qui progressera comme une vis sans fin.

Lorsque les conditions idéales ne sont pas remplies, lorsque les enfants ont des PERTURBATIONS mentales, psychiques, motrices (tous les différents aspects que l'on rencontre dans notre clientèle), on s'aperçoit vite de troubles profonds lorsque dans l'épreuve du Thibierge, par exemple, on demande à l'enfant devant deux images, laquelle est la plus jolie. On s'aperçoit qu'il ne peut pas choisir. Il ne le peut pas parce qu'il ne perçoit pas la DIFFÉRENCE.

Pour choisir, il faut qu'on ait affaire à deux objets différents avant de pouvoir conclure que quelque chose est mieux. Cette différence, si elle n'est pas perçue c'est parce qu'il n'y a pas eu par derrière un langage pour lui donner une consistance.

Il faut, lorsque cette différence est perçue, que le désir émerge.

On se trouve devant des enfants dont le désir est prévenu par les parents ou d'autres chez qui les parents choisissent toujours à leur place.

Le choix implique l'émergence du désir. Quand on choisit, on prend un objet, mais en même temps, on renonce à l'autre. Or, cette possibilité de renoncement, avec toute l'angois implicite, n'est pas possible pour tous les enfants.

On constate souvent chez les dysphasiques

cette IMPOSSIBILITÉ de CHOISIR au niveau des CONDUITES.

Et s'il y a impossibilité de choix au niveau des conduites, il y en a d'autant plus au niveau du DISCOURS.

On va retrouver là-dedans la non utilisation des perceptions à travers les mots, l'absence de personnalité du sujet, l'angoisse.

Comment vont se traduire dans le langage ces difficultés ? Pour parler, il n'est pas question de savoir exactement la phrase qu'on va dire. On sait de quoi on va parler. La preuve en est que si on est interrompu, on ne redit pas exactement la même phrase ; en reprenant, on utilise une autre forme.

Il y a ce que Pichon appelait « l'indispensable immédiateté linguistique ». La pensée implique l'expression. S'il y a un temps d'arrêt, ce temps est un vide, ce vide est mal perçu par le bégaiement et c'est à ce moment qu'il commence à se bloquer. Il a ce qu'on appelle une insuffisance linguistique, fort bien reconnue par les psychanalystes qui donnent l'explication du bégaiement comme un défaut du système préconscient. Les linguistes pensent la même chose, si l'on se place uniquement par rapport au langage.

Les images qui nous sont données, sensorielles, motrices, auditives... sont des images singulières, mais il faut accéder à des images linguistiques qui sont des idées générales.

Mais chez le bégaiement la pensée reste au niveau des images singulières qui l'enveloppent. Il n'arrive pas à la distanciation, au langage intérieur encore moins à l'IDÉE (un fonctionnement d'un haut niveau qui peut fonctionner sans langue).

On se trouve devant un terrain très propice au bégaiement quand les sentiments, les émotions de l'enfant sont forts, quand les images singulières sont très fréquentes.

Résumons ce que sera ce terrain propice au bégaiement :

- un équipement linguistique fragile ;
- un fonctionnement de la pensée non régulé par le langage ;
- des relations parentales perturbées (angoisse, agressivité, proximité trop grande avec les parents, adhésion malgré un rejet apparent).

Tout ce qui est sensation, émotion, au lieu d'être contenu par la parole, reflue vers l'enfant, l'enveloppe et c'est la débâcle, la désorganisation totale.

Voici donc un terrain favorable au bégaiement, mais celui-ci n'apparaîtra peut-être pas tant que ne surgira pas un facteur déclenchant à 4 ans, à 10 ans, à 15 ans, plus tard...

On voit souvent que des bégaiements apparaissent lorsqu'il y a un forcing chez des petits enfants.

Cas d'une petite fille qui n'avait pas 5 ans avec blocages toniques (voir plus loin).

On constate que le bégaiement peut surgir dans certaines situations plutôt qu'à d'autres.

Ecole enfantine

Une enfant présentait un retard de parole et de langage. Sa maman voulait que sa fille parlât très bien. La maîtresse croyait pouvoir amender seule sa petite élève. Aussi devant cette coalition, chaque faute étant corrigée immédiatement par l'une ou par l'autre, l'enfant n'a plus voulu communiquer ni répéter quoi que ce soit.

On ne peut transformer toute communication en exercice : l'enfant devint rapidement consciente que ce qu'elle disait était mal dit et qu'elle déplairait à sa mère et à sa maîtresse en parlant mal.

Les incitations renforçaient son trouble et sa tension devint si extrême qu'un bégaiement se déclencha.

Après avoir consulté l'orthophoniste, on conseilla à la mère des vacances tranquilles d'où toute répétition serait bannie. Les jours qui suivirent furent pleins de jeux, d'histoires, d'échanges et la tension disparut chez l'enfant.

La maman avait bien compris ce qu'il fallait faire et ce qui était vital d'éviter. Elle s'était laissé aller à ses instincts naturels de tendresse.

Oui, à la rentrée, l'enfant présentait encore un retard de parole, un retard de langage, mais ce BÉGAYAGE provoqué par le FORCING avait disparu. Une rééducation commença.

Lorsque des parents ont une élocution trop tendue, trop rapide, lorsqu'ils sont brouilleurs, ils sont un facteur déclenchant car le discours dans ces conditions affole au lieu d'INFORMER et RASSURER.

Il y a l'époque du PASSAGE à la GRANDE ÉCOLE qui voit apparaître des bégaiements dus à des exigences nouvelles : conduite, tranquillité, l'acquisition de la lecture et de l'écriture, chez des enfants qui ont parfois 6 ans, parfois 7 ans. Un décalage de 11 mois est énorme chez des élèves d'une même classe. Certains n'arrivent pas à s'assumer ni à suivre.

A la maison, on parle EN SITUATION, à l'école on va parler de choses absentes, lire les idées d'un autre. L'enseignant va parler d'exercices. La METALANGUE est nouvelle pour LUI. L'enfant qui n'a pas été habitué à écouter des histoires, à faire semblant, à dire des bêtises, à faire des jeux de langage, va se trouver complètement désarçonné et va souvent débuter à la fin du premier trimestre sur un bégaiement.

Des événements qui provoquent une recrudescence d'angoisse : la peur lors d'un accident, la peur de celui qu'on laisse chez quelqu'un sans l'avoir prévenu, bref, tout ce qui provoque une angoisse et quelque chose d'INEXPLIQUÉ et d'INEXPLICABLE pour l'enfant peut déclencher un bégaiement.

Des agressions sur le corps propre, les ablations : appendices, amygdales, les enfants ont cru qu'ils ne pourraient plus parler après l'opération. Lorsqu'ils se sont forcés et ont reparlé, ils se sont mis à bégayer.

Il y a aussi un sentiment d'inadéquation. Celui qui se rend compte que ses productions sont inadéquates (tant dans ce qu'il va dire que dans ce qu'on attend de lui). Il en va ainsi des adolescents bilingues qui dans leur langue ne bégayent pas disent-ils, mais qui bégayent en français (Algériens, Vietnamiens, Marocains arrivés en France).

Leurs exigences linguistiques sont très grandes. Ils veulent employer des phrases très structurées, des phrases avec des relatives, des conjonctives. Ils ressentent le fait de parler le français comme une promotion.

Mais ils avaient sûrement déjà une pensée floue dans leur pays. Or leur emploi de phrases trop longues, leurs trop grandes exigences les rendent incompréhensibles. Ce sentiment d'être incompréhensibles les bloque et débouche sur un bégaiement.

Les désordres psychiatriques peuvent être un facteur déclenchant chez des adolescents et de jeunes adultes qui ont des bouffées psychotiques et qu'on envoie en traitement. Le traitement peut ne pas donner de résultats satisfaisants en rééducation du bégaiement, surtout parce qu'ils ne sont pas constants et qu'ils arrêtent tout très vite.

L'étiologie du bégaiement n'est donc pas quelque chose de simple. Elle est caractérisée par un LANGAGE FRAGILE quant à sa richesse,

- aux possibilités de représentation, d'évocation, de symbolisation ;
- par une structure singulière du langage, de la pensée linguistique, comme on en rencontre chez les dysphasiques ;
- une angoisse ;
- un état de dépression ;
- une agressivité non contrôlée ;
- une absence de symbolisation qui ne permet pas de dédramatiser les effets ;
- une impossibilité de distanciation avec les êtres, les objets, les événements.

Des ÉVÉNEMENTS, des FACTEURS DÉCLENCANTS soit concurremment, soit électivement, affectent le langage, l'affectivité, le corps. Voilà ce qu'on retrouve la plupart du temps chez les bégèges.

Rééducation

Rééducation des enfants de 6 ans environ

On utilise classiquement :
jeux de loto, de dénomination, des dinettes, jeux d'échanges par lesquels on démarre sur une rééducation de groupe.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il faut partir du plus simple, éviter le désarroi en faisant choisir.

Il ne faut pas oublier non plus, qu'ils ne peuvent pas classer des images pour raconter une histoire, ni dénommer les détails d'une image parce qu'ils ne LES voient pas.

Ils ne saisissent pas les relations

Ils ne conservent pas l'identité des personnages dans le cours d'une histoire.

Il faut donc avancer très progressivement.

Il faut essayer surtout de provoquer des expressions spontanées, de favoriser les interjections, les phrases qui partent toutes seules, favoriser en quelque sorte le déconditionnement.

Tout est dans la façon de conduire ce groupe, dans la relation de l'orthophoniste au groupe et dans la relation des enfants entre eux.

On est amené souvent à improviser selon le comportement et l'événement du jour. On est souvent obligé de faire face à l'imprévu. C'est peut-être la raison pour laquelle la rééducation du bégaiement inquiète un peu, parce qu'on est souvent pris de cours. On peut éprouver une certaine angoisse soi-même quand on se trouve devant une situation où l'on est forcé de se dire : « que faire » ?

(A suivre)

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise :
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le travail à mi-temps dans l'enseignement primaire

Les expériences

Elles sont récentes et relativement peu nombreuses en Valais. Il conviendrait tout d'abord de faire une différence entre un travail à temps partiel et un duo pédagogique.

Le travail à temps partiel recouvrirait plutôt par exemple les remplacements fixes des animateurs de mathématiques, d'environnement, de français, et des enseignants en formation: cours de maîtres de l'enseignement spécialisé (CEMES), cours de maître d'éducation physique, etc. Ce sont les cas les plus courants actuellement.

Le duo pédagogique serait la prise en charge à deux de l'entièvre responsabilité d'une classe. C'est cette option que nous allons étudier sous le terme de mi-temps.

Pour l'instant, selon les renseignements fournis par le DIP, les postes dans l'enseignement à mi-temps tel que nous le concevons, sont au nombre de 4:

- aux Agettes, classe à tous les degrés,
- à Sion,
- à Martigny, classe enfantine,
- à Martigny, classe primaire.

Avantages

Au niveau de l'enfant

— Les caractères d'un maître et d'un élève ne pouvant toujours s'accorder parfaitement, certains enfants trouveraient auprès d'un deuxième enseignant cette confiance en soi qui résulte des rapports harmonieux avec un adulte.

— La présence de deux maîtres supprime-

rait une bonne part de la lassitude et de la monotonie que peut engendrer parfois l'enseignement à plein temps.

- Les recyclages obligatoires des enseignants ne seraient plus pris sur le temps de classe.
- Grâce à la confrontation des avis, l'appréciation du travail et des connaissances de l'élève serait plus objective.
- L'habitude de travailler avec deux maîtres favorise la transition entre le primaire et le Cycle.
- Le rendement de l'élève peut être meilleur, car l'enseignant aura la possibilité de traiter plus à fond les matières dont il est responsable.

Au niveau de l'enseignant

- Équité par rapport à certaines professions.
- Équité pour les enseignants primaires actuellement défavorisés par rapport à un enseignant du Cycle, par exemple.
- Possibilité d'arrêter par étapes en fin de carrière.
- Possibilité de s'occuper de leur foyer, principalement pour les femmes mariées.
- Facilités pour poursuivre une formation continue: le travail à mi-temps offrirait aux enseignants qui le désirent la possibilité de poursuivre leur formation par la fréquentation d'écoles supérieures, tout en leur permettant de subvenir à leurs besoins de manière indépendante.
- Plus grande disponibilité, et diminutions des tensions de l'enseignant face aux élèves, les temps de classe étant entrecoupés d'autres activités.

- Le temps de préparation supplémentaire dont disposerait le maître rejaurait sur la qualité de son enseignement.
- La collaboration entre deux enseignants dans une même classe est source de confrontation enrichissante. Elle leur permet de prendre du recul par rapport à leur travail, de se critiquer, de s'améliorer.

Désavantages

Au niveau de l'élève

- Certains enfants éprouvant des difficultés d'adaptation, l'apparition de deux maîtres pourrait les désorienter encore plus.
- Danger d'imposer aux enfants un rythme accéléré.
- Des moindres possibilités d'interférences entre les branches pourrait découlent un sentiment de manque d'unité néfaste au travail scolaire.
- Attitudes contradictoires des enseignants face aux enfants. Toutefois, ce désavantage ne saurait se présenter si les objectifs et les moyens ont été clairement définis et acceptés dès le départ.

Au niveau de l'enseignant

- Diminution de la responsabilité légale et morale entraînant une dévalorisation de la profession.
- Collaboration entre l'école et la famille rendue plus difficile. La nécessité pour les parents de contacter deux maîtres risque d'en décourager certains.
- Difficultés d'organisation nécessitant de longs temps de rencontre, de nombreuses séances communes de préparation. Le travail sera en fait plus qu'un mi-temps.
- Difficultés face à l'opinion publique lorsque l'un des enseignants bénéficiera de congés légaux. Le public admettra mal de voir les enfants en congé alors que le deuxième enseignant «aurait très bien pu s'en occuper».
- Difficultés d'ordre administratif:
 - procédure d'engagement,
 - responsabilité,
 - remplacements,
 - fin de collaboration après une ou plusieurs années de travail commun
 - rémunération, prévoyance sociale.

Ces difficultés devront être résolues lors de l'élaboration d'un statut de l'enseignant à temps partiel.

Ecole autogérée de Bouleyres à Broc cherche:

**1 enseignante primaire
1 enseignante secondaire
1 éducatrice**

Expérience souhaitée

Tél. (029) 6 16 05



SI LA FIÈVRE DU TRAVAIL

vous envahit: une seule carte postale (qui, quand, combien) et la maison recherchée pour votre camp de ski sera dénichée. Sans frais.

contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Position des enseignants

Tableau récapitulatif des résultats du sondage d'opinion réalisé lors des assemblées de district de l'année 1978-1979.

POSITION SUR LE PRINCIPE DU MI-TEMPS

Mi-temps

	Moyenne	Hommes	Femmes
Oui	60,6 %	52,2 %	63,4 %
Non	18,6 %	29,3 %	13,2 %
Eventuellement	20,7 %	23 %	21,2 %

Temps partiel

	Moyenne	Hommes	Femmes
Oui	60 %	52,1 %	64,1 %
Non	19,6 %	28,6 %	14,9 %
Eventuellement	20,4 %	19,3 %	21 %

INTÉRÊT PERSONNEL

Mi-temps

	Moyenne	Hommes	Femmes
Oui	28,8 %	13,2 %	37,1 %
Non	50,8 %	74,1 %	38,4 %
Eventuellement	20,4 %	12,7 %	24,5 %

Temps partiel

	Moyenne	Hommes	Femmes
Oui	19,7 %	13,4 %	23,5 %
Non	63,5 %	74,6 %	56,9 %
Eventuellement	16,6 %	11,9 %	19,5 %

Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte de quelques avis nuancés.

Position de la SPVal

(Résumé des rapports sur le temps partiel fournis par la commission pédagogique et la commission des intérêts matériels de la SPVal.)

1. Condition préalable indispensable: les enseignants destinés à travailler en commun doivent pouvoir se choisir librement en fonction de leur conception pédagogique de l'enseignement. L'entente doit également se faire sur les points suivants:

- action éducative commune,
- organisation de la classe (répartition des disciplines),
- planification du travail (heures hebdomadaires, travail à domicile, travail administratif).

2. Cette forme d'enseignement exige des enseignants qui la choisissent:

- des rencontres et échanges réguliers,
- une grande faculté d'adaptation,
- la nécessité d'un partage des responsabilités.

3. En conclusion

Le principe de l'enseignement à mi-temps est pleinement admis par la SPVal.

Cette forme d'enseignement offre des avantages certains, mais également des inconvénients évoqués plus haut. Par conséquent, si cette possibilité doit être offerte aux enseignants, elle ne devrait cependant pas se généraliser.

Il demeure indispensable de relever que le travail à mi-temps doit rester une possibilité supplémentaire de choix pour l'enseignant. En aucun cas il ne doit se transformer en moyen de pression en vue de résorber la pléthora.

Position du DIP

Personnellement, j'ai jugé intéressant de pouvoir obtenir également l'avis du Département de l'Instruction publique sur ce problème. Le voici:

Les classes à double titulaire ne sont pas admises. Toutefois, si des raisons pédagogiques impérieuses l'exigent et le justifient,

des cas particuliers peuvent faire l'objet d'un examen favorable du Département.

Consequences financières pour les enseignants qui seraient autorisés à exercer leur activité à mi-temps:

Traitements: 50 % de celui d'un maître à plein emploi, prestation maladie, accidents, maternité, service militaire: les mêmes que pour un maître à plein emploi.

M.-N. Perrin

Pour compléter cette enquête, voici des témoignages d'enseignants exerçant à mi-temps, ou à temps partiel.

Enseignement à temps partiel

Expériences vécues à Sion

Quelques collègues ont eu l'occasion d'enseigner à mi-temps ou seulement quelques demi-journées par semaine. J'en ai rencontré quelques-uns, qui ont bien voulu me faire part de leur expérience. Je les en remercie.

1. CLASSE DE TROISIÈME PRIMAIRE MIXTE

- Geneviève enseigne depuis deux ans (1978) et Michel depuis 1977.
- Michel a suivi les cours CEMES et termine actuellement son diplôme.
- Chacun enseigne «ses disciplines» et assure la classe une demi-semaine.
- Pendant les absences prolongées de Michel (stages...), c'est Geneviève qui le remplace.

Points positifs

a) réactions des enfants:

- moins de monotonie;
- acceptation des deux maîtres sans marquer vraiment une préférence;
- fierté de ne pas avoir le même «régime» que les autres classes;
- même type de relation qu'à la maison: un couple;

b) réactions des parents:

- rassurés d'avoir une remplaçante fixe;
- confiance en l'un comme en l'autre, et prennent contact indifféremment;
- impression que cette classe fonctionne comme une autre;
- certains sont très favorables, car ils pensent que les maîtres sont plus disponibles pour les enfants;

c) réactions des maîtres:

- plus de temps pour préparer les cours,
- plus de disponibilité, moins de stress;
- possibilité de collaborer, de s'appuyer d'où plus d'assurance;
- enrichissement des méthodes d'enseignement, dans la façon de s'organiser.

Points négatifs

a) réactions des enfants:

adaptation plus longue en début d'année;

b) réactions extérieures:

plus critiques, plus exigeantes vis-à-vis de cette forme d'enseignement;

c) réactions des maîtres:

- plus de peine à prendre en charge les déficits des enfants;
- vue moins globale des acquisitions scolaires;
- un seul est titulaire, l'autre « bénéficiaire » du statut de remplaçant;
- un demi-salaire, alors que l'on travaille plus que le demi-horaire, car il faut prendre beaucoup de temps pour se voir;
- retenue double pour la caisse de retraite, si l'on désire bénéficier des prestations complètes de celle-ci.

2. CLASSE DE PREMIÈRE ENFANTINE

- deux dames collaborent à raison de 70 % et 30 %, soit 7 et 3 demi-journées;
- la titulaire de classe suit également les cours CEMES et termine prochainement ses études;
- la remplaçante a enseigné deux ans comme titulaire puis a fait divers remplacements;
- cette expérience n'a duré qu'une année, comme la précédente;
- les problèmes majeurs sont pris en charge par la titulaire; la remplaçante prépare la majeure partie du matériel pour les enfants;
- cette dernière a un « salaire » (fixe) mensuel... et des honoraires de remplaçante.

Réactions

a) des enfants:

- adaptation plus pénible au début;
- réaction plutôt positive, vu les divers aspects traduits en classe (goûts divers, façon d'aborder les élèves...);
- adaptation plus facile pour l'avenir;

b) des parents:

la situation ayant été clairement définie en début d'année, il n'y a pas eu de réaction particulière;

c) des maîtres

- positives, car il y a plus de calme et de temps de préparation;
- collaboration nécessaire, donc efficacité;

d) de l'extérieur:

moins d'exigence, car les activités ne sont pas systématiquement programmées, comme en primaire.

3. CLASSE DE SIXIÈME ANNÉE PRIMAIRE

- expérience faite pour la deuxième année;
- Madeleine a enseigné dans divers degrés, et Yvan enseigne depuis 1971 dans les degrés supérieurs (5^e et 6^e);
- Yvan est animateur de mathématique depuis quelques années;
- Madeleine le remplace trois après-midi par semaine (mardi, jeudi, vendredi);
- chacun enseigne ses disciplines: Madeleine assure l'enseignement du dessin, de la géographie, de l'histoire et des ACM;
- chacun est tributaire de l'autre (surtout le remplaçant?);
- auparavant, Yvan travaillait avec des remplaçants différents: situation très pénible; d'où la solution actuelle bien plus agréable, exigée par l'animateur lui-même.

4. QUELQUES REMARQUES COMMUNES

- une première condition est le libre choix des deux partenaires;
- la connaissance de l'autre maître et une conception semblable de l'enseignement semblent être des gages de réussite;
- s'il est nécessaire que chaque partenaire garde sa propre personnalité, il faut aussi que chacun soit ouvert aux idées de l'autre;
- les enfants profitent des goûts marqués des maîtres (l'un pour le dessin, l'autre pour les maths...);
- certains élèves ont peut-être avec l'un des maîtres le contact que l'autre n'a pas su trouver;
- la discréption envers le collaborateur ou la collaboratrice est de mise;
- cette collaboration prépare les enfants au CO, où ils auront plusieurs maîtres dans la même journée...

*Propos recueillis pour le groupe de presse
par F. Pralong*

Quelques idées sur le mi-temps

Au départ, nous pensions que nos différences de tempérament seraient un obstacle à notre démarche. Il s'est révélé que les enfants se sont bien adaptés à chacune de nos manières de faire. Aucun enfant n'a été visiblement perturbé par le fait que nous étions deux. Chacune a pu profiter des qualités pédagogiques de l'autre et essayer de les faire siennes.

Les parents semblent à première^{vu} favorable à notre expérience mais une enquête sera faite prochainement.

Chacune de nous deux a choisi les branches dans lesquelles elle se sentait le plus à l'aise. Ceci nous a permis de mettre au service des enfants nos dons naturels. Le fait que nous passions moins de temps en classe nous oblige à être plus strictes face au planning horaire et à ne pas trop compter sur le lendemain pour terminer un travail.

Personnellement, nous trouvons que le contact avec les enfants est moins approfondi et moins enrichissant que dans une classe à plein temps.

Sans pouvoir l'expliquer exactement, nous avons remarqué que nous faisions moins de choses, que nous nous donnions moins à fond que lorsque une classe était sous notre entière responsabilité.

Martigny, le 9 mai 1980.

Ch. Pellissier; F. Bottaro

P.-S. Dans un prochain article, nous essaierons de décrire plus en détail notre expérience d'une année d'enseignement à mi-temps.

* * *

Si mon rêve devenait réalité...

Je n'ai plus le choix. Plus d'excuses. Depuis plus d'une semaine, je trouve toutes sortes de raisons, je remets au lendemain. Autour de moi, chaque matin, des collègues déclarent avec soulagement: «Ouf! j'ai enfin terminé ma corvée!» Et moi? Quand vais-je me décider?

Ce soir, me voilà contrainte! Sur mon bureau, une pile de petits carnets rouges. Des carnets vierges de toutes notes encore. C'est sur moi que repose la responsabilité d'y inscrire le premier verdict, les premières notes!

J'hésite, j'ai peur. Que faire? Etre sévère? Généreuse?

Ni l'un ni l'autre me diront les personnes raisonnables. Etre juste, tout simplement

Je veux bien, mais je ne sais pas être juste comme on l'entend communément. Etablir un barème, des épreuves, des normes, y soumettre tous les élèves au même moment, les juger avec «l'œil froid» de la justice sans tenir compte des circonstances atténuantes... Non! C'est plus fort que moi! Cette justice-là je la ressens comme de l'injustice.

Devant moi, deux carnets... Celui de Caroline, une «bonne-élève» et celui de Mathieu, un «élève-qui-a-de-la-peine».

A Caroline, tout lui réussit, sans efforts.

Mathieu, lui, ne rencontre que des difficultés sur son chemin.

Caroline lisait couramment à son arrivée chez moi.

Mathieu ne lisait qu'un seul mot: Mathieu. Aujourd'hui il se «débrouille». Il déchiffre presque tout. Sa lecture est lente et laborieuse. Comparée à celle de Caroline, elle est médiocre. Si celle de Caroline mérite un 6 la sienne mérite à peine un 3.

Mais quel chemin a parcouru Mathieu! Alors, que faire?

Rêver...

Rêver d'une école sans notes. Une école sans appréciations «faute, mal, insuffisant, inadmissible» si culpabilisantes pour l'enfant.

Une école où le travail de l'élève n'est pas évalué par comparaisons avec celui des autres.

Une école sans concurrence, sans compétition.

Une école où l'échec n'est que provisoire.

Une école où l'épanouissement de chacun passe au premier plan.

Une école où «réussir» n'est plus synonyme de «moyenne».

Une école sans angoisses.

Une école sans compétition «chiffrée», simulante, peut-être pour ceux «pour qui ça marche», les autres régressant par lassitude ou découragement.

Une école ensoleillée.

Ce n'est qu'un rêve bien sûr!

La réalité, ce soir, c'est ces carnets rouges. Triste réalité! Et pourtant, si ce rêve

devenait réalité? Si l'on se posait une fois sérieusement cette série de questions mises en évidence par «l'Ecole des parents» lors d'une réunion en Sorbonne sur le thème des «Pédagogies nouvelles»?

«....Pourquoi noter? Dans quel but? Pour qui? Pour l'enfant, pour nous, pour les parents, pour l'administration scolaire ou pour le futur employeur?

Qu'est-ce que noter?

Evaluer un savoir, des connaissances, des aptitudes?

Permettre à l'élève et à sa famille de voir où il en est par rapport à lui-même, dans ses progrès personnels ou par rapport aux autres de sa classe?

Quels renseignements nous donne la note? la moyenne?

Sont-ils suffisants pour me permettre de mieux connaître l'enfant, ses faiblesses et ses points forts, ses aptitudes?

Ces renseignements sont-ils vraiment objectifs?

Quelle part de subjectivité entre dans le processus d'évaluation des résultats obtenus et des efforts fournis par tel élève?

Pourquoi met-on en cause les notes?

Pourquoi tant de pays cherchent-ils à mettre en service un nouveau système d'évaluation?

A cette série de questions je répondrai par une série de «vertus» dont nous parlait le professeur Samuel Roller lors d'une récente journée de réflexion à Sion. Ces vertus sont les forces indispensables à la réussite, à l'épanouissement, à une santé mentale solide «...Calm, imagination, enthousiasme, courage, esprit d'équipe, sens de l'humain».

Peuvent-elles se développer, se fortifier dans le climat «empoisonné» par la contrainte de la note?

J'en doute.

Et si mes doutes étaient partagés par une grande majorité?

Si un jour mon rêve devenait réalité? Ce jour-là, alors, l'école serait un atelier où l'on construirait la société de demain sur le modèle du visage ensoleillé d'un enfant.

Chantal Fumeaux

Divers

MUSÉES DE NYON - MAISON DU LÉMAN

Diligences et chemins de fer dans un musée lacustre!

Quel rapport peut-il bien y avoir entre la Maison du Léman et les chemins de fer? Simplement le fait que, de nombreuses décennies durant, plusieurs des ports lémaniques furent des gares maritimes où aboutissaient les premières lignes de chemin de fer venant décharger passagers et marchandises afin d'assurer les meilleures correspondances avec les lignes de vapeurs dont le réseau couvrait le lac depuis longtemps, faisant le long des rives une rude concurrence au trafic des diligences.

On trouve, il est vrai, encore pas mal de gens qui ont pris plaisir à observer les manœuvres des wagons du L-O allant transborder sur les chalands amarrés le long du «pont des mouches» à Ouchy. Mais la révolution des transports lémaniques avait commencé un siècle plus tôt, et c'est cette tranche d'histoire de 1820 à 1920 qu'une importante exposition présentée à la Maison du Léman à Nyon en complément de ses collections habituelles désire faire connaître non seulement aux élèves de nos écoles penchés sur l'étude d'un proche passé, mais encore à quiconque s'intéresse aux conditions de voyage de ses parents et grand-parents.

On pourra voir à cette occasion des objets de toutes sortes, allant de la casquette au tract publicitaire, des modèles, des documents originaux d'époque tels que plans ou photos, tous présentés de façon extrêmement vivante, tout comme la brochure explicative illustrée en couleur en vente à l'entrée. Cette manifestation, qu'il faut absolument ne pas manquer, est ouverte tous les jours, matin et après-midi, dès le 31 mai, en face du port de plaisance de Nyon.

ML



METRO
Lausanne-Ouchy et Lausanne-Gare

La communication la plus rapide et la plus économique entre Ouchy et les deux niveaux du centre de la ville.
Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les gares ainsi qu'aux stations L-O d'Ouchy et du Flon.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

CONCOURS DE CONTES ET COMPTINES — RADIO ÉDUCATIVE

*Stimuler la créativité, l'imagination, l'expression!
Offrir aux élèves une place sur les ondes!*

★ ★ ★

*Pour réaliser ce vœu, la Radio suisse romande se propose d'adapter, avec le concours des auteurs, les
CONTES ET COMPTINES
inventés par les élèves des classes romandes.*

★ ★ ★

Les envois seront adressés

RADIO ÉDUCATIVE
Radio suisse romande
1211 GENÈVE 8

jusqu'au 15 novembre 1980.

CONCOURS DE CONTES ET DE COMPTINES

Forme	Classe d'âge	Moyens	Scénario	Méthodologie	Références
C O M P T I N E	6 à 10 ans	Texte Bande dessinée Collage Bricolage	Le scénario se développera selon — une idée originale — en privilégiant la liberté d'expression	Compte tenu de la spontanéité enfantine, le maître, selon ses propres méthodes encouragera l'enfant à s'exprimer — oralement d'abord — selon la forme d'expression choisie ensuite	Radio éducative Mannick Folklore, Rondes et Comptines Date: 12.12.79
	Travail: — Individuel — Par groupe — Par classe		Il servira de canevas à des chansons mises en musique par Mannick		Gaby Marchand Folklore, Rondes et Comptines Dates: 23.1.80 20.2.80 16.4.80
					Les cassettes de ces émissions sont à disposition dans les Centres cantonaux des MAV (moyens audio-visuels)
C O N T E	11 à 16 ans	Texte Bande dessinée Photo Collage	Le scénario sera écrit à partir: — d'une idée originale — une tradition régionale — une autre source locale — en retrouvant certains contes du terroir	Dans une phase préalable, travailler — le cadre — les personnages — l'action — l'expression des sentiments — le dialogue — l'optique narrative la langue	Méthodologie du conte à l'usage de enseignants par M. Jean-Paul Pellaton, lecteur à l'Université de Bern
	Travail: — Individuel — Par groupe — Par classe			Démarche du conte 1. Ecrire un synopsis de 10/20 l. On peut l'obtenir à: 2. Préciser les éléments de construction 3. Plan détaillé 4. Rédaction 5. Lecture: examen collectif	Ce texte est publié dans le présent «Educateur».
					RADIO ÉDUCATIVE Radio suisse romande 1211 GENÈVE 8

(POUR PLUS DE DÉTAILS, PRIÈRE DE CONSULTER L'«ÉDUCATEUR» N° 19.)

M.J.M., avril 80

«Educateur» N° 20 - 30 mai 1980

HYGIÈNE SANTÉ MÉDICAMENTS

Dans la nouvelle collection « L'école et la vie », DELTA publie un beau classeur contenant un fichier pédagogique et une documentation pour les élèves sur une vingtaine de thèmes dont l'importance est capitale, p. ex. la santé à l'école, la vaccination, les maux du XX^e siècle, la naissance d'un médicament, la drogue, la « pilule », la nature et la santé...

Prix du classeur du maître: **Fr. 20.—**

ÉDITIONS DELTA S.A.

2, rue du Château, 1800 Vevey

Mt-Pèlerin Les Pléiades

900 m. 1400 m.
à 10 min. par le funiculaire à 40 min.
par le funiculaire par automotrices
Tour panoramique TV 380 m. à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose. Demandez notre brochure avec vingt projets d'excursions pédestres de 75 à 270 minutes.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 22.

Son ménage
est assuré
à la « Winterthur »



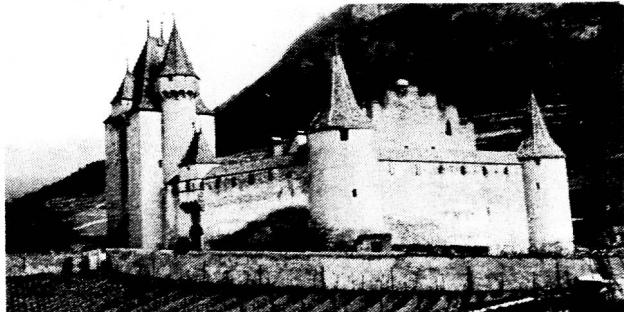
Ici et à son domicile.

Avec une seule et même police.
A un prix très raisonnable.
Assurance responsabilité civile
privée comprise.
C'est tellement simple!

winterthur
assurances

Toujours près de vous.
Même à l'étranger.

VISITEZ L'UN DES PLUS BEAUX CHÂTEAUX
DE SUISSE:
AIGLE ET SES MUSÉES: VIN ET SEL



Fr. 1.— par élève. Prospectus de visite gratuits.
Tél. (025) 262130

Association des voyages d'étude du Corps enseignant romand (AVECER)

Encore quelques places pour nos deux prochains grands voyages

USA

29 jours départ 16.7.80 Fr. 4580.—

TANZANIE

13 jours départ 24.12.80 Fr. 3450.—

Inscription: AVECER, Cl. Borel, président, Charmilles 9,
1008 Prilly, tél. (021) 34 86 07.

Saint-Cergue - La Barellette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires

Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure

Télésiège de la Barellette

Renseignements: tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13.

VOUS !!! PÉDAGOGUES... OFFREZ-LEUR

un de leurs plus beaux souvenirs d'enfance

LEUR COURSE D'ÉCOLE AU GORNERGRAT-ZERMATT

avec coucher et lever du soleil sur le Cervin

**Fr. 22.— par personne et par jour en demi-pension et petit déjeuner.
Logement en dortoir.
Souper aux chandelles.**

Pour permettre la participation de chacun de vos élèves, certains étant financièrement désavantagés, nous vous offrons pour 10 élèves le onzième gratuit.

Renseignements et réservations:

M. Brenberger - Hôtel Gornergrat-Kulm - 3920 Zermatt - Tél. (028) 67 22 19

POUR VOTRE COURSE D'ÉCOLE...

V A L L O R B E

Ses grottes

Un spectacle inédit et grandiose

Son musée du fer

Nouveau et unique en Suisse. Un forgeron y travaille en permanence (ouverture mi-juin). Animation et mouvement.

**Une nature intacte
et une faune variée**

chamois, chevreuils, castors, etc. Pisciculture aux sources de l'Orbe où chacun peut pêcher sa truite.

Dans les restaurants **menus «courses d'écoles» à Fr. 8.— et Fr. 9.— soit 1 potage, 1 viande et légumes, 1 dessert.**

Demandez à l'Office du tourisme la liste des restaurants, le choix des menus; il se chargera également de votre réservation.

**OFFICE DU TOURISME — 1337 VALLORBE
Tél. (021) 83 25 83**

UNIVERSITÉ
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux 1